

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2347

2 septembre 2014

SOMMAIRE

Adorea S.A.	112618	Cinemalux S.A.	112617
Alginic S.à.r.l.	112610	Climmolux Holding	112621
Artiburo S.à r.l.	112649	CO3 S.à r.l.	112616
Artland S.A.	112610	Cole Objekt Sossenheim GmbH	112616
ASP Approved Safety Partner S.à r.l. ..	112610	Compagnie de Banque Privée Quilvest	
Auto Exclusive S.A	112611	S.A.	112656
AXA Redilion ManagementCo S.C.A. ...	112611	Company of the Private Enterprise S.A.	
AZ Plus Investment Management S.A. ..	112612	112612
Bamboo Finance	112611	Computer Task Group IT Solutions S.A.	
Bau Cap Sàrl	112612	112617
Beech Tree S.A.	112612	CORNALINE Spf S.A.	112615
Beltrust S.A. SPF	112613	Coudyser	112616
Bradesco Global Funds	112614	Credit Suisse K-H-R Investments (Luxem-	
Bradesco Investment Funds SICAV-SIF .	112610	bourg), S.à r.l. S.C.S.	112616
Brainforge S. à r.l.	112613	Credit Suisse Tower Investments (Luxem-	
Brehat	112610	bourg) S.à r.l.	112616
BUREAU D'ETUDES BOYDENS Luxem-		Danube 2 S.à r.l.	112611
bourg S.à r.l.	112611	De Beers Holdings Luxembourg	112615
Bureau Technique Luxembourgeois S.à r.l.		Deloitte Tax & Consulting	112617
.....	112613	D.P. Consult S.A.	112621
Café Chez Quim S.à r.l.	112615	Iena Participations SPF S.à r.l.	112613
Café RIVA S.à r.l.	112614	JAJ Consulting	112614
Carbon IV S.à r.l.	112615	JLIF Luxco 2 S.à r.l.	112614
Celox S.A. SPF	112613	Laronde S.A.	112650
Celox S.A. SPF	112615	Laronde S.A.-SPF	112650
CEP III Investment 15 Finance S.à r.l. ...	112612	REI Services S.à r.l.	112649
CEP III Investment 15 S.à r.l.	112617	Startone S.A.	112653
CEP III Investment 18 Finance S.à r.l. ...	112617	White Cap S.A.	112622

Artland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 64, Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 158.030.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088240/10.

(140104542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

ASP Approved Safety Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3544 Dudelange, 40, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.360.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Référence de publication: 2014088242/10.

(140104853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Bradesco Investment Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 171.523.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014088282/11.

(140105217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Brehat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BREHAT S.à r.l.

Référence de publication: 2014088262/11.

(140105226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Alginic S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 41, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg B 82.574.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 24 JUIN 2014.

Pour ALGINIC s.à r.l.

World Hopper s.à r.l.

Référence de publication: 2014088227/12.

(140104815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Auto Exclusive S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 140.082.

En ma qualité de commissaire aux comptes de la société de droit luxembourgeois AUTO EXCLUSIVE S.A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2014.

N. CARELLE.

Référence de publication: 2014088246/10.

(140105343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

AXA Redilion ManagementCo S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 168.843.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 juin 2014.

Référence de publication: 2014088250/10.

(140104595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

BUREAU D'ETUDES BOYDENS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 12, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 141.892.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014088284/11.

(140105228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Danube 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.316.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Danube 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014088354/11.

(140104533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Bamboo Finance, Société Anonyme.**Capital social: USD 3.615.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.085.

En date du 17 juin 2014, le conseil d'administration de Bamboo Finance, société anonyme constituée sous les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172.085 a pris la résolution de transférer le siège social de la société au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, à la date effective du 1^{er} juin 2014.

Référence de publication: 2014088253/12.

(140105368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

AZ Plus Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.788.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/06/2014.

Référence de publication: 2014088252/10.

(140104779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Bau Cap Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 126.082.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014088255/10.

(140104909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Beech Tree S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.327.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088257/10.

(140105345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

CEP III Investment 15 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.175.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

CEP III Investment 15 Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014088318/12.

(140104515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Company of the Private Enterprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 43.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Company of The Private Enterprise S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014088340/12.

(140105212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Celox S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 9.711.

Les comptes consolidés au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088315/9.

(140104959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Brainforge S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 133.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014088261/10.

(140105018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Bureau Technique Luxembourgeois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.479.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014088264/10.

(140105422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Beltrust S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 17.837.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014088266/10.

(140104857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Iena Participations SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 140.451.

Extrait des résolutions adoptées par le gérant unique le 25 juin 2014

Il résulte des résolutions que le siège social de la Société a été transféré au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2014091170/15.

(140108306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Bradesco Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 148.563.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Hesperange, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014088281/10.

(140105216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Café RIVA S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9254 Diekirch, 1, route de Larochette.
R.C.S. Luxembourg B 136.964.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014088288/10.

(140104556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

JAJ Consulting, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 164.213.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société s'étant tenue au 10 -12, bd. Roosevelt L-2450 Luxembourg, le 27 mai 2013 à 11 heures.

En l'an deux mille treize, le 27 mai à 11 heures s'est tenue à Luxembourg l'assemblée générale de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de révoquer le mandat du commissaire aux comptes actuel (HRT Révision S.à r.l.) et de nommer en remplacement Madame Henryka Herrmann née le 03.02.1970 à Stalowa Wola (en Pologne) demeurant au 23, Grand'rue 57970 à Yutz en France. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2016.

Référence de publication: 2014091199/16.

(140108557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

JLIF Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 155.697.

Extrait des résolutions du conseil de gérance datées du 22 mai 2014

En date du 22 mai 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société avec effet immédiat:
6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Le conseil de gérance a également pris connaissance du changement d'adresse du gérant de catégorie A David Marshall au 1 Kingsway, WC2B 6AN Londres, Royaume-Uni et du changement d'adresse des gérants de catégorie B Johanna Van Oort et Joost Tulkens, avec effet rétroactif au 28 février 2014, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014091202/18.

(140108357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

Celox S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 9.711.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088316/9.

(140104960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Carbon IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 154.161.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Référence de publication: 2014088291/10.

(140105416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

De Beers Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 178.777.

Le bilan consolidé de la société De Beers au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014088355/11.

(140105403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Café Chez Quim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4664 Niedercorn, 53, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 62.585.

CAFE CHEZ QUIM Sàrl a été constituée sous forme de société à responsabilité limitée unipersonnelle le 7 janvier 1998. Le siège de la société est établi a Niedercorn 58, rue de l'Eglise.

ancienne adresse: L-4552 NIEDERCORN 58 rue de l'Eglise

nouvelle adresse: L-4664 NIEDERCORN 53, rue de Sanem

Fait à Niedercorn, le 20 juin 2014.

Référence de publication: 2014088307/12.

(140105374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

CORNALINE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.294.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014088344/12.

(140104772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Coudyser, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 83.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088347/9.

(140104618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

CO3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2118 Luxembourg, 27, allée Pierre De Mansfeld.

R.C.S. Luxembourg B 105.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088348/9.

(140105381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Cole Objekt Sossenheim GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014088297/10.

(140105417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg), S.à r.l. S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) S.à r.l.

Jacob Mudde / Jorge Pérez Lozano

Référence de publication: 2014088302/12.

(140104760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Credit Suisse Tower Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/6/14.

Jacob Mudde

Manager

Référence de publication: 2014088303/12.

(140104771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Cinemalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 124.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088327/9.

(140105083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Computer Task Group IT Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 110.615.

La liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 juin 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014088299/10.

(140104818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Deloitte Tax & Consulting, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 165.178.

La liste des signataires autorisés a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014088360/11.

(140105235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

CEP III Investment 18 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 163.903.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

CEP III Investment 18 Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014088320/12.

(140104517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

CEP III Investment 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 161.160.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

CEP III Investment 15 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014088319/12.

(140104516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Adorea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.221.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, am vierundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich, Großherzogtum Luxemburg,

sind erschienen:

1.- Herr Heinz Konrad BISCHOF, Diplom Betriebswirt, wohnhaft in D-78250 Tengen, Schlauchstrasse 17,

2.- Herr Thorsten Helmut NIGGE, Geschäftsführer, wohnhaft in D-59387 Aschberg, Siekenkamp 15.

Vorgenannte Kompargenten, handelnd wie vorerwähnt, ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird hiermit eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung „ADOREA S.A.“ gegründet.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Niederanven.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Der Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Kosmetik- und Pflegeprodukten.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Errichtung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt im Inn- und Ausland Zweigniederlassungen zu eröffnen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend EURO (31.000.- EUR) eingeteilt in tausend (1000) Aktien mit einem Nennwert von je einunddreißig EURO (31.- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Haupt-

versammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, welche schriftlich, per Fax oder E-mail erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fax oder E-mail erfolgen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann an jeder Sitzung des Verwaltungsrats über Videokonferenz oder gleichwertigen Kommunikationsmittel die seine Identifikation gewährleisten, teilnehmen. Diese Kommunikationsmittel müssen technischen Voraussetzungen genügen, die die effektive Teilnahme an der Beratung, welche ununterbrochen übertragen werden muss, gewährleisten. Die Beteiligung an einer Sitzung über die vorerwähnten Kommunikationswege ist mit einer persönlichen Beteiligung an der Sitzung gleichzusetzen. Eine Sitzung des Verwaltungsrats die über vorerwähnte Wege abgehalten wird gilt als am Gesellschaftssitz abgehalten.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden nicht ausschlaggebend, dies um Zweifel zu vermeiden.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. In Zustimmung mit Artikel 8 hat der Verwaltungsrat die weitgehendsten Befugnisse, um die Gesellschaftsanlagen zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Gemäß Artikel 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse. Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandene Vorteile. Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte oder Privatvollmacht übertragen.

Art. 12. Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift entsprechend durch den Verwaltungsrat bevollmächtigter Personen verpflichtet. Besteht der Verwaltungsrat aus nur einem Mitglied, so wird die Gesellschaft mit dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl festlegt und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Montag des Monats Mai eines jeden Jahres, um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung alle Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben:

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Zusätzlich sind die Aktionäre jeder Zeit berechtigt zur Auszahlung von Vorschussdividenden während eines jeden Geschäftsjahres zu schreiben.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2014.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder, der (die) erste(n) Rechnungskommissar(e) und gegeben Falls der erste Delegierte des Verwaltungsrates werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

Kapitalzeichnung - Einzahlung

Die tausend (1000) Aktien wurden durch die nachstehenden Aktionäre wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Heinz Konrad BISCHOF, fünfhundert Aktien,	500
2.- Herr Thorsten Helmut NIGGE, fünfhundert Aktien,	500
Total: Tausend Aktien	1000

Dieselben Aktien wurden von den vorerwähnten Gesellschaftern nur in Höhe von siebentausendsiebenhundertfünfzig Euro (7.750.- EUR) in bar eingezahlt, so dass die Summe von siebentausendsiebenhundertfünfzig Euro (7.750.- EUR) der Gesellschaft ab heute zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde. In diesem Zusammenhang hat der amtierende Notar auf die Bestimmungen von Artikel 43 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften aufmerksam gemacht betreffend die Form der Aktien, die das gesamte gezeichnete Aktienkapital darstellen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung entstehen, auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung vom Jahre 2019 werden ernannt:

- 1) Herr Heinz Konrad BISCHOF, vorbenannt,
- 2) Herr Engelbert Coster TJEENK WILLINK, wohnhaft in D-65191 Wiesbaden, in der Sonnenberger Strasse 43,
- 3) Herr Thorsten Helmut NIGGE, vorbenannt, Herr Engelbert Coster TJEENK WILLINK wird als Vorsitzender des Verwaltungsrates ernannt.

Zweiter Beschluss

Die Zahl der Rechnungskommissare wird auf einen (1) festgelegt.

Zum Rechnungskommissar bis zur Generalversammlung vom Jahre 2019 wird ernannt:

Frau Sarah NIGGE, Betriebswirtin, wohnhaft in D-59387 Ascheberg, Siekenkamp 15.

Dritter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

Erklärung

Die erschienenen Parteien erklären hiermit, dass sie selbst an den eingebrachten Vermögenswerten letztlich wirtschaftlich berechtigt sind und bestätigen dass die Gelder und Vermögenswerte nicht aus einer Straftat herrühren.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. K. BISCHOF, T. H. NIGGE, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 24 juin 2014. Relation: REM/2014/1361. Reçu soixante-quinze euros 75.- €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 03. Juli 2014.

Référence de publication: 2014093370/192.

(140112309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

D.P. Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 156, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 62.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014088351/9.

(140104543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

Climmolux Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 182.191.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014088294/10.

(140105415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

White Cap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 187.285.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of the month of June.
Before Us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Red Cap S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg by deed of the undersigned notary, on 13 May 2014, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 187283 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of White Cap S.A. (the "Company"), a société anonyme with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary dated 14 May 2014, not yet published in the Mémorial, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 187285,

represented by Mrs Jennifer FERRAND, lawyer, residing in Luxembourg (the "Proxyholder") pursuant to a proxy dated 27 June 2014 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all thirty-six thousand (36,000) shares in issue in the Company.
2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following items:

Agenda

1) Creation of two classes of shares:

(i) ordinary shares (each an "Ordinary Share") divided into five (5) sub-classes of shares, namely Class Ordinary A shares, Class Ordinary B shares, Class Ordinary C shares, Class Ordinary D shares and Class Ordinary E shares (together the "Ordinary Classes"), and

(ii) class P shares (each a "Class P Share") divided into five (5) classes of sub-shares, namely Class P-A shares, Class P-B shares, Class P-C shares, Class P-D shares and Class P-E shares (together the "P Sub-Classes"), each P Sub-Class being itself subdivided into 2 (two) category: (x) a PR category (each a "PR Category"), namely Class P-A Category PA-R shares, Class P-B Category PB-R shares, Class P-C Category PC-R shares, Class PD Category PD-R shares and Class P-E Category PE-R shares, and (y) a PM category (each a "PM Category"), namely Class P-A Category PA-M shares, Class P-B Category PB-M shares, Class PC Category PC-M shares, Class P-D Category PD-M shares and Class P-E Category PE-M shares,

each with a nominal value of ten Euro cents (€ 0.1) and determining the rights attached to each class, sub-class and category of shares as set forth in the amended and restated articles of incorporation as set forth under item (5) below;

2) Reclassification of all thirty-six thousand (36,000) existing shares into Ordinary Shares of different Classes, pro rata per Class, being seventy-two thousand (72,000) shares in each of Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares and Class E Ordinary Shares;

3) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of forty one million eight hundred eighty two thousand and seven hundred sixty seven Euros (€ 41,882,767) so as to bring it from its current amount of thirty six thousand Euros (€ 36,000) to forty one million nine hundred eighteen thousand and seven hundred sixty seven Euros (€ 41,918,767) by the issue of a total of four hundred eighteen million eight hundred twenty seven thousand and six hundred seventy (418,827,670) new shares as more fully indicated in the table below (the "New Shares"), each of a nominal value of ten Euro cents (€ 0.1), for a total subscription price of fifty four million seven hundred ninety two thousand and one hundred Euros (€ 54,796,100); subscription to the New Shares and payment of the subscription price in cash by the Sole Shareholder of the Company and by Schleich MEP GmbH & Co. KG (together the "Subscribers") in the proportions set forth in the table below; allocation of a total amount of forty one million eight hundred eighty two thousand and seven hundred and sixty seven Euros (€ 41,882,767) to the share capital of the Company and of twelve million nine hundred thirteen thousand three hundred thirty three Euros (€ 12,913,333) to the share premium reserve in the proportions set forth in the table below:

Table				
Subscribers	Number, class, sub class of New Shares	Nominal value of New Shares (EUR)	Subscription price of New Shares (EUR)	Share premium reserve (EUR)
The Sole Shareholder . . . (Red Cap S.A.)	Class Ordinary A shares: 93,332	Class Ordinary A shares: 9,333.2	Class Ordinary A shares: 2,472,780	Class Ordinary A shares: 2,463,446.8
	Class Ordinary B shares: 93,332	Class Ordinary B shares: 9,333.2	Class Ordinary B shares: 2,472,780	Class Ordinary B shares: 2,463,446.8
	Class Ordinary C shares: 93,332	Class Ordinary C shares: 9,333.2	Class Ordinary C shares: 2,472,780	Class Ordinary C shares: 2,463,446.8
	Class Ordinary D	Class Ordinary D	Class Ordinary D	Class Ordinary D
	Class Ordinary E	Class Ordinary E	Class Ordinary E	Class Ordinary E

	shares: 93,332	shares: 9,333.2	shares: 2,472,780	shares: 2,463,446.8
	Class Ordinary E	Class Ordinary E	Class Ordinary E	Class Ordinary
	shares: 93,332	shares: 9,333.2	shares: 2,472,780	E shares: 2,463,446.8
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	Total Ordinary Shares: 466,660	Total Ordinary Shares: 46,666	Total Ordinary Shares: 12,363,900	Total Ordinary Shares: 12,317,234
	Class P-A Category PA-R shares: 83,664,200	Class P-A Category PA-R shares: 8,366,420	Class P-A Category PA-R shares: 8,366,420	Class P-A Category PA-R shares: 0
	Class P-B Category PB-R shares: 83,664,200	Class P-B Category PB-R shares: 8,366,420	Class P-B Category PB-R shares: 8,366,420	Class P-B Category PB-R shares: 0
	Class P-C Category PC-R shares: 83,664,200	Class P-C Category PC-R shares: 8,366,420	Class P-C Category PC-R shares: 8,366,420	Class P-C Category PC-R shares: 0
	Class P-D Category PD-R shares: 83,664,200	Class P-D Category PD-R shares: 8,366,420	Class P-D Category PD-R shares: 8,366,420	Class P-D Category PD-R shares: 0
	Class P-E Category PE-R shares: 83,664,200	Class P-E Category PE-R shares: 8,366,420	Class P-E Category PE-R shares: 8,366,420	Class P-E Category PE-R shares: 0
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	Total Class P Shares: 418,321,000	Total Class P Shares: 41,832,100	Total Class P Shares: 41,832,100	Total Class P Shares: 0
Schleich MEP GmbH & Co. KG	Class Ordinary A shares: 8,002	Class Ordinary A shares: 8,002	Class Ordinary A shares: 120,020	Class Ordinary A shares: 119,219.8
	Class Ordinary B shares: 8,002	Class Ordinary B shares: 8,002	Class Ordinary B shares: 120,020	Class Ordinary B shares: 119,219.8
	Class Ordinary C shares: 8,002	Class Ordinary C shares: 8,002	Class Ordinary C shares: 120,020	Class Ordinary C shares: 119,219.8
	Class Ordinary D shares: 8,002	Class Ordinary D shares: 8,002	Class Ordinary D shares: 120,020	Class Ordinary D shares: 119,219.8
	Class Ordinary E shares: 8,002	Class Ordinary E shares: 8,002	Class Ordinary E shares: 120,020	Class Ordinary E shares: 119,219.8
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	Total Ordinary Shares: 40,010	Total Ordinary Shares: 4,001	Total Ordinary Shares: 600,100	Total Ordinary Shares: 596,099
Grand total	Grand total Ordinary Shares: 506,670 (being 101,334 of each Ordinary A, B, C, D and E Shares)	Grand total Ordinary Shares: 50,667 (being 10,133.4 of each Ordinary A, B, C, D and E Shares)	Grand total Ordinary Shares: 12,946,000 (being 12,592,800 of each Ordinary A, B, C, D and E Shares)	Grand total Ordinary Shares: 1,291,333 (being 2,582,666.6 of each Ordinary A, B, C, D and E Shares)
	Grand total Class P Category P-R Shares: 418,321,000 (being 83,664,200 of each Class P-A, P-B, P-C, P-D and P-E Category P-R Shares)	Grand total Class P Category P-R Shares: 41,832,100 (being 8,366,400 of each Class P-A, PB, P-C, P-D and PE Category P-R Shares)	Grand total Class P Category P-R Shares: 41,832,100 (being 8,366,420 of each Class P-A, P-B, P-C, P-D and P-E Category P-R Shares)	Grand total Class P Category P-R Shares: 0 (being 0 of each Class P-A, P-B, P-C, PD and P-E Category P-R Shares)
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	Total New Shares: 418,827,670	Total New Shares: 41,882,767	Total New Shares: 54,796,100	Total New Shares: 12,913,333

4) Creation of an authorised share capital of two hundred million Euros (€ 200,000,000) (excluding the currently issued share capital) upon such terms and conditions as determined in the report issued by the board of directors of the Company in accordance with articles 32-3(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Report"), and authorization to the board of directors to limit or suppress any pre-emptive subscription rights of the existing shareholders for the issue of shares (irrespective of class) within the limits of the authorized share capital and the provisions of the Report and determination of the validity period of the authorized share capital, for a period starting on the date of the present meeting and ending on the fifth anniversary of the date of publication in the Mémorial of the minutes of the general meeting of shareholders having decided the creation of such authorized share capital; acknowledgment of the Report;

5) Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth above (substantially in the form attached to the proxies to the Sole Shareholder decision).

After the foregoing was approved by the appearing party, the following resolutions were passed:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to restructure the share capital of the Company as set forth below.

The Sole Shareholder resolved to create two (2) classes of shares (i) ordinary shares (each an “Ordinary Share”) divided into five (5) sub-classes of shares, namely Class Ordinary A shares, Class Ordinary B shares, Class Ordinary C shares, Class Ordinary D shares and Class Ordinary E shares (together the “Ordinary Classes”), and (ii) class P shares (each a “Class P Share”) divided into five (5) sub-classes of shares, namely Class P-A shares, Class P-B shares, Class P-C shares, Class P-D shares and Class P-E shares (together the “P Sub-Classes”), each P Sub-Class being itself subdivided into 2 (two) category: (x) a PR category (each a “Category PR”), namely Class P-A Category PA-R shares, Class P-B Category PB-R shares, Class P-C Category PC-R shares, Class P-D Category PD-R shares and Class P-E Category PE-R shares, and (y) a PM category (each a “Category PM”), namely Class P-A Category PA-M shares, Class P-B Category PB-M shares, Class P-C Category PC-M shares, Class P-D Category PD-M shares and Class P-E Category PEM shares, each with a nominal value of ten Euro cents (€ 0.1) and to determine the rights attached to the shares as set forth in the amended and restated articles of incorporation under the fifth resolution below.

Second resolution

The Sole Shareholder then resolved to reclassify the thirty six thousand (36,000) existing shares into Ordinary Shares, pro rata per Class, being seventy two thousand (72,000) shares in each of Class A, B, C, D, and E of Ordinary Shares

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of forty one million eight hundred eighty two thousand and seven hundred sixty seven Euros (€ 41,882,767) so as to bring it from its current amount of thirty six thousand Euros (€ 36,000) to forty one million nine hundred eighteen thousand and seven hundred sixty seven Euros (€ 41,918,767) by the issue of a total of four hundred eighteen million eight hundred twenty seven thousand and six hundred and seventy (418,827,670) new shares (as more fully described in the agenda) (the “New Shares”), each of a nominal value of ten Euro cents (€ 0.1), for a total subscription price of fifty four million seven hundred ninety six thousand and one hundred Euros (€ 54,796,100).

Thereupon, the Subscribers represented by the Proxyholder subscribed to the New Shares in the proportions set out in the agenda and paid the total aggregate subscription price of fifty four million seven hundred ninety six thousand and one hundred Euros (€ 54,796,100) in cash in the proportions set out in the agenda. Evidences of the payments of the total aggregate subscription price were shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved and Schleich MEP GmbH & Co. KG agrees to determine the rights and obligations of each class, sub- class and category of shares by amending articles 5, 11 and 19, as set forth in the amended and restated articles under the fifth resolution below.

Upon subscription of the New Shares by the Subscribers, Schleich MEP GmbH & Co. KG will vote on the following items of the agenda.

Fourth resolution

After having heard the Report by the board of directors of the Company made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, on 26 June 2014 it was resolved to create an authorised (unissued) share capital consisting of Euro two hundred million (€200,000,000) represented by two billion (2,000,000,000) shares with a nominal value of ten Euro cents (€ 0.1) each upon such terms and conditions as determined in the Report, with the right for the board of directors of the Company to waive, suppress, or limit the preemptive subscription rights of the existing shareholders at the time of the issue of the new shares (irrespective of class, sub-class and category) within the limitations of the authorised (unissued) share capital and the provisions of the Report against contribution in cash, in kind, by way of incorporation of available premium or reserves.

The authorisation is granted to the board of directors for a period of five (5) years starting from the date of publication of the minutes of the meeting of the shareholders held on 27 June 2014 in the Mémorial C.

Subsequent to the above resolution it was decided to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company as set forth in the amended and restated articles under resolution fifth below.

Fifth resolution

The Sole Shareholder then resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth in such articles, as set forth below:

Art. 1. Establishment, Denomination. There exists amongst the current Shareholder(s) and all those who may become owners of the Shares hereafter issued (or the sole owner, if there is only one owner of Shares), a company in the form

of a société anonyme under the name of “White Cap S.A.” (the “Company”) which shall be governed by the Company Law, and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

2.2. The registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.

2.3. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2.4. In the event that the Board of Directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, convertible bonds, warrants and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including upstream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share Capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at forty-one million nine hundred eighteen thousand seven hundred sixty-seven (EUR 41,918,767) represented by Ordinary Shares and Class P Shares each with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0.1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation. as follows:

5.1.1. Ordinary Shares divided into different classes (namely Classes A,B,C,D and E), as follows

- 173,334 Class Ordinary A Shares,
 - 173,334 Class Ordinary B Shares,
 - 173,334 Class Ordinary C Shares,
 - 173,334 Class Ordinary D Shares, and
 - 173,334 Class Ordinary E Shares,
- and

5.1.2. 418,321,000 Class P Shares of different Classes (namely Class A, B, C, D and E) and Categories as follows: the Class P Shares in each Class are sub-divided into two (2) categories of Shares, namely the Categories PR (Categories PA-R to PE-R) and Categories PM (Categories PA-M to PE-M) with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation, as follows:

- 83,664,200 Class P-A Shares divided into 83,664,200 Category PA-R Shares and (currently) nil (0) Category PA-M Shares;

- 83,664,200 Class P-B Shares divided into 83,664,200 Category PB-R Shares and (currently) nil (0) Category PB-M Shares;

- 83,664,200 Class P-C Shares divided into 83,664,200 Category PC-R Shares and (currently) nil (0) Category PC-M Shares;

- 83,664,200 Class P-D Shares divided into 83,664,200 Category PD-R Shares and (currently) nil (0) Category PD-M Shares; and

- 83,664,200 Class P-E Shares divided into 83,664,200 Category PE-R Shares and (currently) nil (0) Category PE-M Shares.

5.2. The authorised share capital (excluding the issued share capital) of the Company is set at two hundred million Euros (EUR 200,000,000) to be represented by two billion (2,000,000,000) Shares of either Class or Category. The

authorized un-issued share capital (and any authorization granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of the extraordinary General Meeting held on 27 June 2014 in the Mémorial.

The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, may from time to time issue Shares of the Class or Category it determines within the limits of the authorised un-issued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential or pre-emptive subscription rights to existing Shareholders. For the avoidance of doubt it is specified that the Board may issue Shares of whichever Class or Category without having to respect any specific ratio. The General Meeting has authorised the Board of Directors to waive, suppress or limit any preferential or pre-emptive subscription rights of Shareholders provided for by law and any related procedures to the extent it deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Shares within the authorised un-issued share capital. A capital increase within the limits of the authorised un-issued Share capital shall be recorded by a notarial deed, and the Articles amended, at the request of the Board or its delegate(s).

5.3. The Company shall not issue or have fractional shares. The Board of Directors shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of script in lieu of any fraction of a share.

5.4. The share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. In particular but without limitation, the share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Ordinary Shares and Class P Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Ordinary Shares and/or Classes of P Shares through the repurchase and cancellation of all the Ordinary Shares and Class P Shares in issue in such repurchased Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Ordinary Shares and Class P Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class E each time).

5.5. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Class(es) of Shares (in the order provided for in article 5.4), such Shares in such repurchased Class(es) of Shares give right to holders thereof to the Total Cancellation Amount in accordance with the economic rights of the repurchased (and cancelled) Class(es) and Category(ies) of Shares they hold as set forth below (the Total Cancellation Amount being determined by the Manager on the basis of the relevant Interim Accounts taking into account available funds and assets, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount):

5.5.1.1. the holders of the Category PR of Shares of that Class are entitled for each of their Category PR Shares so repurchased and cancelled an amount equal to the Category PR Cancellation Value per Share;

5.5.1.2. the holders of the Category PM of Shares of that Class are entitled for each of their Category PM Shares so repurchased and cancelled an amount equal to the Category PM Cancellation Value per Share; and

5.5.1.3. the holders of the Ordinary Shares of that Class are entitled for each of their Ordinary Shares so repurchased and cancelled an amount equal to the Ordinary Share Cancellation Value per Share.

5.6. Any Share premium or capital contribution reserve or other available reserve shall be freely distributable in accordance with the provisions of these Articles of Incorporation (and may be used for the repurchase of Shares). The Share premium or any capital contribution reserve or other available reserve account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting or as interim distributions by decision of the Manager in accordance with the provisions of the present Articles of Incorporation or be used for the repurchase of one or more Class of Shares or otherwise. The General Meeting may decide to allocate any amount out of the Share premium or any capital contribution reserve accounts to the legal reserve account.

Art. 6. Board of Directors.

6.1. The Company is managed by a board of directors of no less than three members (the "Board of Directors") appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Directors (each a "Director" or a "Board Member") need not be Shareholders. The Board of Directors shall be composed of the number of members as determined by the General Meeting of Shareholders. If the Company is a single Shareholder Company, it may be managed by a sole Director and all reference herein to the Board of Directors shall be read as to refer to the sole Director and shall apply mutatis mutandis.

6.2. The Board Members are appointed by decision of the General Meeting of Shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. The Directors shall be elected by the General Meeting of Shareholders for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. Any Director may be removed with or without cause (ad nutum) and replaced at any time by decision of the General Meeting of Shareholders. Directors are eligible for re-election. In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may co-opt a new Director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

6.3. The General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the sole Shareholder of the Company, may decide to appoint directors of two different classes, being class A directors and class B directors. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong.

Art. 7. Board Proceedings.

7.1. The Board of Directors shall elect a chairman and a secretary who need not to be a director, who shall be responsible for keeping the minute of the meeting of the board of directors.

7.2. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at a meeting.

7.3. Meetings of the Board of Directors shall be called by the chairman of the Board of Directors or any one Board Member with at least five (5) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to 24 hours). The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing, by fax or e-mail of all Directors or by those Directors only who are not present or represented at the relevant meeting by individual notice. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

7.4. Meetings of the Board of Directors may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The Board of Directors may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Directors' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail or fax.

7.5. Any Board Member may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all Board Members taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Director may act at any meeting of directors by appointing in writing, by fax, or e-mail another Board Member as his proxy. A Board member may represent more than one of his colleagues.

7.6. Decisions of the Board of Directors shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented (and entitled to vote) at the relevant meeting. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) any resolutions of the Board of Directors may be validly taken if approved by the majority of directors including at least one class A and one class B director (which may be represented).

7.7. The minutes of any meeting of the Board of Directors, as well as copies or extracts of such minutes or resolutions which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman of the Board or the chairman of the relevant meeting and by the secretary or by any two Directors or as may be resolved at the relevant or any subsequent Board meeting.

Art. 8. Board Powers, Day to Day Management, Binding Signatures.

8.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Directors. Vis-à-vis third parties the Board of Director has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or as may be provided herein.

8.2. The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Directors or other officers or agents of the Company, who need not be Shareholders. The Board will fix the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed.

8.3. The Company will be bound by the signature of any two Board Members and in case different classes of directors are appointed, by the joint signature of one Class A director and one Class B director or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors (including without limitation in the event of a delegation of day to day management) or by any two Board Members (including by way of representation).

Art. 9. Board Indemnification.

9.1. The Directors are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

9.2. Subject to the exceptions and limitations listed in article 9.3, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

9.3. No indemnification shall be provided to any Director or officer:

9.3.1. Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

9.3.2. With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

9.3.3. In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

9.4. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

9.5. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Conflicts.

10.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Director or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

10.2. In the case of a personal conflict of interest of a Director, such Director shall indicate such conflict of interest to the Board and shall not deliberate or vote on the relevant matter. Any conflict of interest arising at Board level shall be reported to the next General Meeting of Shareholders before any resolution.

Art. 11. Economic rights of Shares - Waterfall.

11.1. Ordinary Shares The Ordinary Shares have such economic entitlements as result from the application of the Waterfall set out in 11.3 hereafter.

11.2. Class P Shares

11.2.1. Class P Distribution Rights: For each Class P Period where a Class P Share is in issue in the Company, such Class P Share shall entitle the holder thereof at the time of a distribution or a repurchase (whether out of profits, premium or other reserves or liquidation surplus) in the Company to an annual cumulative preferential distribution right equal to Class P Rate (applied pro tempore) of the Class P Adjusted Amount of such Class P Share of the Company for the relevant Class P Period (the "Class P Distribution Rights"). The Class P Distribution Rights not declared and not paid shall accumulate. The Class P Preferred Distribution Right arises from day to day (subject to the above) and be calculated on the basis of a year of 360 days.

11.2.2. In addition to the Class P Distribution Rights, the Category PR Shares are entitled to its pro rata portion (with respect to all Category PR Shares in issue) of the Catch up Amount.

11.2.3. In the event of a repurchase of Class P Shares, each such Class P Share is to be repurchased for an amount equal to any accumulated (and unpaid) Class P Distribution Rights related thereto and the Class P Amount, and in addition for the Class P-Category P-R Shares, its proportional part of the Catch Up Amount).

11.3. Waterfall

In the event of an Exit (regardless of structure) or otherwise a liquidation or other distribution of proceeds, the proceeds thereof shall be applied in the following order to the relevant persons pro rata their respective individual entitlement which, within each of the levels set forth below, shall rank pari passu:

11.3.1. firstly, (re)payment of all outstanding amounts (including any unpaid interest accrued thereon and penalties there under) under the Finance Arrangements (if any) and all costs and expenses incurred in accordance with the provisions of the applicable Arrangement;

11.3.2. secondly on a pari passu basis;

11.3.2.1. all Shareholder Claim Amounts; and

11.3.2.2. the Class P Amount plus any accumulated unpaid Class P Distribution Rights with respect to the Class P Shares and the Catch Up Amount with respect to the Category PR Shares;

11.3.3. finally, parri passu to the extent permitted by law (i) on any resolved but undistributed dividends on the Ordinary Shares pro rata and (ii) to the Ordinary Shares in proportion subject to any provisions set out in the applicable Arrangement if any.

Art. 12. Shares in registered form.

12.1. All Shares of the Company shall be issued (and always remain) in registered form.

12.2. A register of Shareholders shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number and Class (as well as subcategory, if any) of Shares held by him.

12.3. The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership of such registered Shares.

12.4. Subject to the provisions of the present Articles of Incorporation (and in particular Article 13) the Board of Directors may accept and enter in the register of Shareholders a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee subject always to the provisions of any applicable Arrangement (if any).

12.5. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

12.6. The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

12.7. The provisions of this Article shall apply mutatis mutandis to any securities issued by the Company in registered form unless expressly otherwise provided by law.

Art. 13. Transfer of Shares.

13.1. The Shares of the Company are freely Transferable subject to the provisions set forth in the present Articles as well as to the provisions of an Arrangement (if any as the case may be). Any transfer of Shares restrictions or provisions may be waived by the Board, subject to the provisions of any Arrangement (if any).

13.2. No Transfer of the beneficial interest in any Shares shall or may be made if the Articles or an applicable Arrangement (if any) would not permit a Transfer of the legal ownership of such Shares. Any Transfer of Shares or purported Transfer of Shares including the creation of any Security Interest over Shares which does not comply with the provisions of the Articles or any Arrangement (if any) shall be null and void and of no effect as regards the Company, its Shareholders and any third party and the Company shall not recognise or inscribe any such Transfer of Shares or purported transfer of Shares, except with the written authorisation of the Majority Holder.

13.3. Unless otherwise provided for in an Arrangement (if any), any Transfer of Shares shall be subject to the relevant Transferee becoming a party to such Arrangement.

Art. 14. Permitted Transfers.

14.1. No Transfer of any Shares (or rights therein or thereto) may be made prior to 31st December 2024 (the "Lock-Up Period") except that the following shall be permitted Transfers (each a "Permitted Transfer"):

14.1.1. any direct or indirect Transfers by any Majority Holder, any shareholder of any Majority Holder or any Majority Holder Permitted Transferee which is a Majority Holder Related Party; and

14.1.2. any Transfer permitted or required in case of a tag along or drag along as may be provided in the applicable Arrangement;

14.1.3. any Transfer permitted or required with respect to an Exit;

14.1.4. any Transfer authorised by the Board of Directors; and

14.1.5. any Transfer to the Company.

14.2. After the Lock Up Period, any Transfer other than a Permitted Transfer shall be subject to the rights of pre-emption of the other Shareholder(s) pursuant to the following provisions and as may be set forth in the applicable Arrangement (the "Pre-emption Right"). Any Shareholder who intends to Transfer his/her Shares (other than for the avoidance of doubt in a Permitted Transfer) shall comply with each of the procedures set forth below:

14.2.1. Each Shareholder grants to each of the other Shareholders pursuant to the conditions set forth below an irrevocable pre-emptive right with respect to any Transfer of all or part of his/her Shares as well as any equity warrants and/or any other similar instruments, issued or to be issued by the Company, and which may lead, directly or indirectly, immediately or not, by conversion, exchange, reimbursement, presentation or exercise of warrants, or by any other means, to the attribution of Shares or any other similar instruments granting a participation in the Company's share capital (the "Securities") it owns. In the event that a Shareholder (a "Selling Shareholder") receives a bona fide offer to purchase or otherwise Transfer all or certain of his Securities (the "Offered Securities") which it wishes to accept, the Selling Shareholder shall give notice in writing, by registered mail or delivery by hand against receipt (the "Sale Proposal Notice") to each other Shareholder and to the Company, together with a copy of such bona fide offer, and shall offer (the "Sale Proposal") to sell the Offered Securities to the other Shareholders (collectively the "Offerees", each an "Offeree"), and each Offeree has an irrevocable right of pre-emption on the Offered Securities, on the same terms and conditions as contained in the bona fide offer.

14.2.1.1. The Sale Proposal Notice shall indicate: (i) the name and address (or registered office) of the proposed Transferee making the bona fide offer; (ii) the identification of the person(s) controlling directly or indirectly such pro-

posed Transferee; (iii) the number of Securities for which the Transfer is contemplated; (iv) the direct or indirect financial relations (or other) between the Selling Shareholder and the proposed Transferee making the bona fide offer; (v) the offered price in Euro by the proposed Transferee making the bona fide offer in case of payment in cash or the estimated value in Euro in other cases, for the Offered Securities; (vi) the other terms of the bona fide offer, including the description of all agreements that the proposed transferee or the Selling Shareholder or an affiliate of the proposed transferee or Selling Shareholder contemplates to enter into with a Shareholder or an affiliate; (vii) a copy of the bona fide offer duly signed by the proposed Transferee making such bona fide offer.

14.2.1.2. The Offered Securities shall be offered by the Selling Shareholder to the Offerees as follows:

14.2.1.2.1. The Selling Shareholder shall offer to the Offerees, and such Offerees may elect (but shall not be obliged) to purchase all or any portion of the Offered Securities (subject to the provisions herein) by giving an acceptance notice (the "Acceptance Notice") thereof to the Selling Shareholder and the Company within fifteen (15) days after the sending of the Sale Proposal Notice;

14.2.1.2.2. All Offerees exercising such purchase rights shall, in the aggregate, be entitled to purchase up to the number of Offered Securities equal to the number of Offered Securities multiplied by a fraction, having (x) for a numerator, the number of Securities held by such Offeree, as the case may be and (y) for a denominator, the aggregate number of Securities held by all Offerees who have exercised their purchase rights (the "Purchasers", each a "Purchaser") (the resulting number of Securities to be rounded to the nearest whole number, provided that any resulting fraction which is equal to one-half shall be rounded down);

14.2.1.2.3. The Company shall within seven (7) days after the expiration of the fifteen (15) day period mentioned in paragraph (2) above send a notice to all Purchasers specifying the number of Offered Securities that each Purchaser may purchase in accordance with the present article (the "Exercise Proposal Notice");

14.2.1.2.4. Within fifteen (15) days of the sending of the Exercise Proposal Notice by the Company each Purchaser shall notify the Selling Shareholder and the Company of the number of Offered Securities for which it accepts the Sale Proposal (the "Exercise Acceptance Notice"). The Exercise Acceptance Notice shall contain the unconditional and irrevocable obligation of the Purchaser to acquire such number of Offered Securities on the same terms and conditions as contained in the bona fide offer;

14.2.1.2.5. If following (i) receipt of all Exercise Acceptance Notices; or (ii) application of the formula provided under Article 14.2.1.2.2, it results that one or more Offered Securities are not purchased by the Purchasers after exercise of their purchase rights, then only such remaining Offered Securities may be offered for sale by the Selling Shareholder to the proposed transferee pursuant to the bona fide offer in accordance with the provisions as in article 14.2.1.4 below.

14.2.1.3. In the event that certain or all of the Offerees validly accept to purchase all of the Offered Securities pursuant to article 14.2.1.2, the Selling Shareholder shall sell the Offered Securities to the Purchasers, and the Purchasers shall pay the purchase price for such Offered Securities in cash thirty (30) days after the date of giving of the Exercise Acceptance Notice.

Unless otherwise agreed among the Selling Shareholder and the Purchasers, the closing for the purchase of the Offered Securities by the Purchasers shall take place at the principal office of the Company during normal business hours. At the time and place so specified, the Selling Shareholder shall deliver instruments of Transfer sufficient to Transfer the Offered Securities to the appropriate Purchasers against payment of the relevant purchase price.

14.2.1.4. In the event that (a) the Offerees shall fail to validly accept to acquire any or all of the Offered Securities pursuant to the Sale Proposal or (b) the Purchasers shall fail to timely purchase any or all of the Offered Securities within the period specified in 14.2.1.3 (the date to occur of the event described in the foregoing subparagraph is the "Termination Date"), then the Selling Shareholder shall have the right to accept, and to sell such Offered Securities pursuant to the bona fide offer, provided that in each such case:

(a) the Transfer of the Offered Securities pursuant to the bona fide offer shall take place within thirty (30) days after the Termination Date;

(b) the consideration described in the bona fide offer is not changed in any respect and no other terms or provisions set forth in the bona fide offer are modified in any material respect (it being understood that any such changes or modifications to the terms of the bona fide offer would constitute a new offer which would be subject to the provisions of the present clause); and

(c) written notice of such proposed Transfer shall have been given by the Selling Shareholder to the Company and all other Shareholders at least fifteen (15) days prior to the date of the proposed Transfer.

14.3. After the Lock Up Period and notwithstanding the Pre-emption Right and foregoing provisions, any Transfer other than a Permitted Transfer (whether in ownership, bare ownership or usufruct) of Securities, to any Transferee (other than the Majority Holder or any Majority Holder Permitted Transferee which is a Majority Holder Related Party and other than a Shareholder having exercised its Pre-emption Right) is subject to the prior approval of the Board of Directors. To that effect the Transferor must notify to the Board of Directors in writing, by registered mail or delivery by hand against receipt, in the form of the Sale Proposal Notice.

The Board of Directors will be deemed to have consented to the proposed Transfer if it has not notified to the Transferor in writing, by registered mail or delivery by hand against receipt, within twenty-two (22) days after the sending

of the Sale Proposal Notice its refusal. If the Board of Directors does not consent to the proposed Transfer it does not need to specify the grounds of its refusal.

In the event of a refusal of the approval, the Transferor shall have fifteen (15) days, from the date of receipt of the notice of refusal to inform the Company whether or not he renounces or revokes his intention to Transfer.

In the event that the Transferor does not renounce his intention to Transfer, the Board of Directors is obliged, within ninety (90) days of the notice of refusal, to have the Securities acquired by one or more individuals or legal entities of its choice or by the Company at a price equal to the lower of (a) the fair market value of the Securities reasonably determined by the Company and (b) the price set forth in the Sale Proposal Notice.

Art. 15. Tag Along and Drag Along.

15.1. The Shares, and as the case may be, the other Securities of the Company, shall be subject to such drag along and/or tag along rights as may be set forth herein or in the applicable Arrangement, if any.

15.2. In case of a drag along, the dragged holders shall fully cooperate to realise the transfer of their Shares (or other Securities) to the relevant drag purchaser. Upon default by a dragged holder to fully cooperate and realise the transfer of their Shares (or other Securities), the transfer of such Shares (or other Securities) shall be realised by and take effect through notice of to the Company (with a copy provided to the relevant dragged holder(s)) confirming that the conditions for the drag along right under the applicable Arrangement (if any) have been complied with. Upon receipt of such notice by the Company, the transfer shall take effect and be realised and the Company shall transfer the relevant Shares (or other Securities) and make due inscription thereof in its register of Shareholders (or other Securities) register and arrange for payment of the drag purchase price.

Art. 16. Meetings of Shareholders - General.

16.1. Any regularly constituted General Meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The General Meeting is convened by the Board of Directors.

16.2. The annual General Meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the General Meeting on the first Wednesday of the month of June in each year at 5.30pm (Luxembourg time). If such day, other than a Saturday or a Sunday, is not a bank business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following bank business day.

16.3. Other General Meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of General Meeting.

16.4. General Meetings shall be called by the Board of Directors by convening notice addressed by registered mail or courier service to all Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the General Meeting or as may be otherwise be provided by law. If the entire issued share capital of the Company is represented at any General Meeting, no convening notice is required for the General Meeting to be held and the proceedings at such General Meeting shall be deemed valid.

16.5. The quorum and majority requirements set forth by law shall apply at any General Meeting of Shareholders.

16.6. Each Share is entitled to one vote at each General Meeting unless otherwise provided by law or the present Articles. A holder of Shares may act at any General Meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax.

Art. 17. Accounting Year, Auditor.

17.1. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2014.

17.2. The operations of the Company shall be supervised by a supervisory auditor (commissaire aux comptes) who need not be a shareholder. The supervisory auditor shall be elected by the General Meeting of Shareholders. The supervisory auditor in office may be removed at any time by the Shareholders with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of a statutory agreed auditor (réviseur d'entreprises agréé) are met, the accounts of the Company shall be supervised by a statutory agreed auditor. To the extent permitted by law, the supervisory auditor may be replaced by a statutory agreed auditor upon decision of the General Meeting.

Art. 18. Distributions.

18.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

18.2. The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders or as interim dividend in accordance with the provisions of these Articles and in particular Article 11; provided that in the event of a dividend declaration such dividend shall be allocated and paid as follows (the "Distribution Allocation"), provided that any distribution shall be subject to the waterfall as set forth in Article 11:

18.2.1. an amount equal to 0.05% of the aggregate nominal value of the Class A Ordinary Shares and Class P-A Shares in issue shall be allocated pro rata to the classes and categories issued within each such Class (based on share number); then

18.2.2. an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the Class B Ordinary Shares and Class P-B Shares in issue shall be allocated pro rata to the classes and categories issued within each such Class (based on share number); then

18.2.3. an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the Class C Ordinary Shares and Class P-C Shares in issue shall be allocated pro rata to the classes and categories issued within each such Class (based on share number); then

18.2.4. an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class D Ordinary Shares and Class P-D Shares in issue shall be allocated pro rata to the classes and categories issued within each such Class (based on share number); then

18.2.5. an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class E Ordinary Shares and Class P-E Shares in issue shall be allocated pro rata to the classes and categories issued within each such Class (based on share number); then

18.3. the balance of the total distributed amount shall be allocated to the last Class (in the reverse alphabetical order) within the Classes P and/or the Ordinary Classes in accordance with the Waterfall.

18.4. Interim dividends may be declared and paid by the Board of Directors in accordance with the provisions hereof and subject to observing the terms and conditions provided for by the law.

18.5. Any share premium, available capital reserve or contribution accounts may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders or as interim dividends by decision of the Board of Directors, each time in accordance with the provisions hereof. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of any share premium, available capital reserve or contribution account to the legal reserve account.

18.6. The distributions declared may be paid in any currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distributions funds into the currency of their payment.

18.7. A distribution declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

18.8. Any distributions out of net profits, retained earnings and/or available share premium or reserves shall be made to the Class P Shares and/ or the Ordinary Shares in accordance with the provisions of Article 11 relating to the Shares.

Art. 19. Liquidation of the Company.

19.1. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

19.2. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met (or duly provisioned for), any resulting surplus shall be paid to the Class P Shares and the Ordinary Shares in accordance with the provisions of Article 11 and Article 18 relating to the Shares.

Art. 20. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the 23 Company shall exist as a single member company, pursuant to the Company Law.

Art. 21. Definitions.

Accrued Interest	Means any interest accrued on a Shareholder Loan at any time (regardless whether paid or unpaid), if any;
Affiliate	Means when used with reference to a specified person (excluding, however, any individual), any person that directly or indirectly through one or more intermediaries owns or controls, is owned or controlled by or is under common control or ownership with the specified person or, if such person is a fund, is advised by the same manager. For such purposes the term "control" (including the terms "controlling", "controlled by" and "under common control with") shall mean the possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a person, whether through the ownership of a majority of voting securities, by contract or otherwise and, for the avoidance of doubt, a person which is the general partner of a limited partnership controls that limited partnership;
Aradian Fund Investor	Shall have the meaning given thereto in the applicable Arrangement, if any;
Arrangement	Means a shareholder or like agreement between Shareholders and the Company or duly notified to the Company, if any, (provided that the Majority Holder is a party thereto);

Articles of Incorporation or Articles	Means the present Articles of Incorporation of the Company;
Available Amount	<p>Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other available reserves and (ii) as the case may be the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) and Categories of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums (to be) placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable share premium and other available reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares (to be) cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into un-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law;</p>
Board of Directors or Board	Means the board of directors (conseil d'administration) of the Company appointed pursuant to the Articles of Incorporation;
Catch up Amount	Means an amount equal to the difference between the Shareholder Claim Amounts if a 10% interest per annum would have applied to the Shareholder Loan (calculated pro rata basis and compounded annually) and the Shareholder Claim Amounts;
Category	Means a category of Shares and namely the Category PR and the Category PM (or any thereof);
Category PM	Means the Categories PA-M, PB-M, PC-M, PD-M and PE-M of Shares (or any of them as appropriate);
Category PM Cancellation	Means the result of (i) the amount to which the Category PM Shares repurchased are entitled to pursuant to Article 11 divided by (ii) the number of Category PM Shares of the Class(es) repurchased and cancelled;
Value per Share	
Category PR	Means the Categories PA-R, PB-R, PC-R, PD-R and PE-R of Shares (or any of them as appropriate);
Category PR Cancellation	Means the result of (i) the amount to which the Category PR Shares repurchased are entitled to pursuant to Article 11 divided by (ii) the number of Category PR Shares of the Class(es) repurchased and cancelled;
Value per Share	
Class	Means a class of Shares of the Company, namely the Ordinary Classes of Shares and the Classes P of Shares;
Class P Adjusted Amount	Means the sum of (i) the Class P Share Amount and (ii) the accrued unpaid Class P Distribution Right (if any);
Class P Amount	Means the issue price per Class P Share and any premium or reserve contributions made with respect to the relevant Class P Share, less any return of capital or reserves on the relevant Class P Share;
Class P Issue Date	Means the date of issue of the relevant Class P Share;
Class P Period	Means the period starting on the Class P Issue Date and ending 360 days thereafter and each 360 day period thereafter;
Class P Rate	Means 10% per annum;
Class P Shares	Means the shares of Classes P with the rights and obligations set forth in the Articles of Incorporation, and sub divided into the Classes P and Category PR Shares and Category PM Shares as set forth in the Articles;
Classes A	Means the Ordinary Class A of Shares and the Class PA of Shares;
Classes B	Means the Ordinary Class B of Shares and the Class PB of Shares;
Classes C	Means the Ordinary Class C of Shares and the Class PC of Shares;
Classes D	Means the Ordinary Class D of Shares and the Class PD of Shares;
Classes E	Means the Ordinary Class E of Shares and the Class PE of Shares;
Classes P	Means the Classes PA to PE;
Director	Means a member of the Board of Directors (administrateur) of the Company;

Encumbrance	Means any usufruct, pledge or other security interest, purchase option, right of refusal or other right of any person to acquire the relevant Shares or to consent to Transfers hereof (other than pursuant to these Articles and applicable Arrangement) or to receive dividends therefrom or exercise voting rights in respect thereof;
Exit	Means a Listing or a Sale or a Recap;
Financing Arrangements	Means any financing arrangements as may be referred to in the applicable Arrangement, if any;
General Meeting	Means the general meeting of Shareholders of the Company;
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) calendar days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class(es) of Shares;
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;
Listing	Means the admission to listing of all or a substantial part of the Company's or its direct Subsidiary' share capital on a stock exchange as may be provided in the applicable Arrangement, if any;
Majority Holder	Means the holder of the majority of Shares at the Restatement Date;
Majority Holder Permitted Transferee	Means any Majority Holder Related Party, any manager of the Target Group or a Director;
Majority Holder Related Party	Means (i) any of the Company and the Majority Holder and their Subsidiaries, any (direct or indirect) parent undertaking of any of the aforementioned entities and companies and any (direct or indirect) Subsidiaries of that parent undertaking, (ii) any fund, investment vehicle or other entity formed or incorporated in any jurisdiction which is principally managed by Ardian France S.A. or any of its Affiliates or is advised by Ardian France S.A. any of its Affiliates, or in which any such entity has a majority economic interest (including at any times carry funds which are managed by an entity referenced under (ii) or by persons or entities related to such entity referenced under (ii)); (iii) any Ardian Fund Investor or other Affiliate to the foregoing entities; (iv) any (direct or indirect) investor of any of the Ardian Fund Investors;
Ordinary Classes	Means the Ordinary Classes A to E;
Ordinary Shares	Means the Shares of the Ordinary Classes with the rights and obligations set forth in the Articles of Incorporation;
Ordinary Shares Cancellation	Means the result of (i) the amount to which the Ordinary Shares repurchased are entitled pursuant to Article 11 divided by (ii) the number of Ordinary Shares of the Class(es) repurchased and cancelled;
Value per Share	
Recap	Shall have the meaning given thereto in the applicable Arrangement, if any;
Rescue Financing	Shall have the meaning given thereto in any Arrangement, if any;
Restatement Date	Means the date on which the Articles of Incorporation have been amended and restated on or about 27 June 2014;
Sale	Means the sale (whether through a single transaction or through a series of transactions and whether directly or indirectly) of the majority or more of the issued Shares (or the beneficial title thereof) held by all of the Shareholders or a sale of all or substantially all of Target Group's business (which shall include a sale of the shares in any Target Group Company or any assets of Target Group) to any person other than the Majority Holder;
Shareholder Claim Amounts	Means any Shareholder Loans and Accrued Interest thereon, if any;
Shareholder Loan	Shall have the meaning given thereto in the Arrangement, if any;
Shareholders	Means the holders of Shares;
Shares	Means the shares of the Company (regardless of Class);
Subsidiary	Means that a company is a "Subsidiary" of another company (its "Holding Company") if that other company: <ul style="list-style-type: none"> - holds a majority of the voting rights in it; or - is a member or shareholder of it and has the right to appoint or remove a majority of its management board or its supervisory board; or - is a member or shareholder of it and controls alone, pursuant to an agreement with other members or shareholders, a majority of the voting rights in it; or - is a Subsidiary of a company which itself is a Subsidiary of that other company;
Target Group	Means the group of companies acquired by the Company directly or indirectly on or about the Restatement Date;

Total Cancellation Amount	Means the amount determined by the Manager for the repurchase and cancellation of one or more Classes of Shares;
Transfer	Means to grant any option to purchase or otherwise dispose of any Shares or rights therein or thereto;

Art. 22. Applicable Law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at six thousand seven hundred Euro (€ 6,700,-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de juin.

Par devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Red Cap S.A., une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois par acte du notaire soussigné, le 13 mai 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), dont le siège social est situé au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187283 (l'«Actionnaire Unique»), étant l'actionnaire unique de White Cap S.A. (la «Société»), une société anonyme dont le siège social est situé au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné le 14 mai 2014, non encore publié au Mémorial, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187285, représentée par Mme Jennifer FERRAND, juriste, demeurant à Luxembourg (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration datée du 27 juin 2014 (laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

L'Actionnaire Unique a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Actionnaire Unique détient toutes les trente-six mille (36.000) actions émises dans la Société.
2. L'Actionnaire Unique prend par la présente des décisions sur les points suivants:

Ordre du jour

1) Création de deux classes d'actions:

(i) actions ordinaires (chacune une «Action Ordinaire») divisées en cinq (5) sous-classes d'actions, à savoir les actions Ordinaires de Classe A, les actions Ordinaires de Classe B, les actions Ordinaires de Classe C, les actions Ordinaires de Classe D et les actions Ordinaires de Classe E (ensemble les «Classes Ordinaires»), et

(ii) actions de classe P (chacune une «Action de Classe P») divisées en cinq (5) classes de sous actions, à savoir les actions de Classe P-A, les actions de Classe P-B, les actions de Classe P-C, les actions de Classe P-D et les actions de Classe P-E (ensemble les «Sous-Classes P»), chaque Sous-Classe P étant elle-même sous-divisée en deux (2) catégories: (x) une catégorie PR (chacune une «Catégorie PR»), à savoir les actions de Classe P-A de Catégorie PA-R, les actions de Classe P-B de Catégorie PB-R, les actions de Classe P-C de Catégorie PC-R, les actions de Classe P-D de Catégorie PD-R et les actions de Classe P-E de Catégorie PE-R, et (y) une catégorie PM (chacune une «Catégorie PM»), à savoir les actions de Classe P-A de Catégorie PA-M, les actions de Classe P-B de Catégorie PB-M, les actions de Classe P-C de Catégorie PC-M, les actions de Classe P-D de Catégorie PD-M et les actions de Classe P-E de Catégorie PE-M,

chacune ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (€ 0,1) et détermination des droits attachés à chaque classe, sous-classe et catégorie d'actions tels que définis dans les statuts modifiés et refondus figurant au point (5) ci-dessous;

2) reclassification de toutes les trente-six mille (36.000) actions existantes en Actions Ordinaires de différentes Classes, au pro rata par Classe, c'est-à-dire soixante-douze mille (72.000) actions dans chacune des Actions Ordinaires de Classe A, des Actions Ordinaires de Classe B, des Actions Ordinaires de Classe C, des Actions Ordinaires de Classe D et des Actions Ordinaires de Classe E;

3) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de quarante-et-un million huit cent quatre-vingt-deux mille sept cent soixante-sept euros (€ 41.882.767) afin de le porter de son montant actuel de trente-six mille euros (€ 36.000) à quarante-et-un million neuf cent dix-huit mille sept cent soixante-sept euros (€ 41.918.767) par l'émission d'un total de quatre cent dix-huit million huit cent vingt-sept mille six cent soixante-dix (418.827.670) nouvelles actions tel qu'indiqué plus précisément dans le tableau ci-dessous (les «Nouvelles Actions»), ayant chacune une valeur nominale

de dix centimes d'euros (€ 0,1), pour un prix total de souscription de cinquante-quatre million sept cent quatre-vingt-seize mille cent euros (€ 54.796.100); souscription des Nouvelles Actions et paiement du prix de souscription en espèces par l'Actionnaire Unique de la Société et par Schleich MEP GmbH & Co. KG (ensemble les «Souscripteurs») dans les proportions prévues dans le tableau ci-dessous; attribution d'un montant total de quarante-et-un million huit cent quatre-vingt-deux mille sept cent soixante-sept euros (€ 41.882.767) au capital social de la Société et de douze million neuf cent treize mille trois cent trente-trois euros (€ 12.913.333) à la réserve de prime d'émission dans les proportions prévues dans le tableau ci-dessous:

Tableau				
Souscripteurs	Nombre, classe, sous-classe de Nouvelles Action	Valeur nominale de Nouvelles Actions (EUR)	Prix de souscription de Nouvelles Actions (EUR)	Réserve de prime d'émission (EUR)
L'Actionnaire Unique (Red Cap S.A.)	actions Ordinaires de Classe A: 93.332	actions Ordinaires de Classe A: 9.333,2	actions Ordinaires de Classe A: 2.472.780	actions Ordinaires de Classe A: 2.463.446,8
	actions Ordinaires de Classe B: 93.332	actions Ordinaires de Classe B: 9.333,2	actions Ordinaires de Classe B: 2.472.780	actions Ordinaires de Classe B: 2.463.446,8
	actions Ordinaires de Classe C: 93.332	actions Ordinaires de Classe C: 9.333,2	actions Ordinaires de Classe C: 2.472.780	actions Ordinaires de Classe C: 2.463.446,8
	actions Ordinaires de Classe D: 93.332	actions Ordinaires de Classe D: 9.333,2	actions Ordinaires de Classe D: 2.472.780	actions Ordinaires de Classe D: 2.463.446,8
	actions Ordinaires de Classe E: 93.332	actions Ordinaires de Classe E: 9.333,2	actions Ordinaires de Classe E: 2.472.780	actions Ordinaires de Classe E: 2.463.446,8
	Total d'Actions Ordinaires: 466.660	Total d'Actions Ordinaires: 46.666	Total d'Actions Ordinaires: 12.363.900	Total d'Actions Ordinaires: 12.317.234
	actions de Classe P-A de Catégorie PA-R: 83.664.200	actions de Classe P-A de Catégorie PA-R: 8.366.420	actions de Classe P-A de Catégorie PA-R: 8.366.420	actions de Classe P-A de Catégorie PA-R: 0
	actions de Classe P-B de Catégorie PB-R: 83.664.200	actions de Classe P-B de Catégorie PB-R: 8.366.420	actions de Classe P-B de Catégorie PB-R: 8.366.420	actions de Classe P-B de Catégorie PB-R: 0
	actions de Classe P-C de Catégorie PC-R: 83.664.200	actions de Classe P-C de Catégorie PC-R: 8.366.420	actions de Classe P-C de Catégorie PC-R: 8.366.420	actions de Classe P-C de Catégorie PC-R: 0
	actions de Classe P-D de Catégorie PD-R: 83.664.200	actions de Classe P-D de Catégorie PD-R: 8.366.420	actions de Classe P-D de Catégorie PD-R: 8.366.420	actions de Classe P-D de Catégorie PD-R: 0
actions de Classe P-E de Catégorie PE-R: 83.664.200	actions de Classe P-E de Catégorie PE-R: 8.366.420	actions de Classe P-E de Catégorie PE-R: 8.366.420	actions de Classe P-E de Catégorie PE-R: 0	
Total d'Actions de Classe P: 418.321.000	Total d'Actions de Classe P: 41.832.100	Total d'Actions de Classe P: 41.832.100	Total d'Actions de Classe P: 0	
Schleich MEP GmbH & Co. KG	actions Ordinaires de Classe A: 8.002	actions Ordinaires de Classe A: 800,2	actions Ordinaires de Classe A: 120.020	actions Ordinaires de Classe A: 119.219,8
	actions Ordinaires de Classe B: 8.002	actions Ordinaires de Classe B: 800,2	actions Ordinaires de Classe B: 120.020	actions Ordinaires de Classe B: 119.219,8
	actions Ordinaires de Classe C: 8.002	actions Ordinaires de Classe C: 800,2	actions Ordinaires de Classe C: 120.020	actions Ordinaires de Classe C: 119.219,8
	actions Ordinaires de Classe D: 8.002	actions Ordinaires de Classe D: 800,2	actions Ordinaires de Classe D: 120.020	actions Ordinaires de Classe D: 119.219,8
	actions Ordinaires de Classe E: 8.002	actions Ordinaires de Classe E: 800,2	actions Ordinaires de Classe E: 120.020	actions Ordinaires de Classe E: 119.219,8
	Total d'Actions Ordinaires: 40.010	Total d'Action Ordinaires: 4.001	Total d'Actions Ordinaires: 600.100	Total d'Actions Ordinaires: 596.099
Grand total	Grand total d'Actions Ordinaires: 506.670 (étant 101.334 d'Actions Ordinaire de chaque Classe A, B, C, D et E)	Grand total d'Actions Ordinaires: 50.667 (étant 10.133,4 d'Actions Ordinaires de chaque Classe A, B, C, D et E)	Grand total d'Actions Ordinaires: 12.946.000 (étant 12.592.800 d'Actions Ordinaires de chaque Classe A, B, C, D et E)	Grand total d'Actions Ordinaires: 1.291.333 (étant 2.582.666,6 d'Actions Ordinaires de chaque Classe A, B, C, D et E)

Grand total des Actions de Classe P de Catégorie P-R:	Grand total des Actions de Classe P de Catégorie P-R:	Grand total des Actions de Classe P de Catégorie P-R:	Grand total des Actions de Classe P de Catégorie P-R: 0
418.321.000 (étant 83.664.200 d'Actions de chaque Classe P-A, P-B, P-C, PD et P-E de Catégorie P-R)	41.832.100 (étant 8.366.400 d'Actions de chaque Classe P-A, P-B, P-C, PD et P-E de Catégorie P-R)	41.832.100 (étant 8.366.420 d'Actions de chaque Classe P-A, P-B, P-C, PD et P-E de Catégorie P-R)	(étant 0 d'Actions de chaque Classe P-A, P-B, P-C, PD et P-E de Catégorie P-R)
Total des Nouvelles Actions: 418.827.670	Total des Nouvelles Actions: 41.882.767	Total des Nouvelles Actions: 54.796.100	Total des Nouvelles Actions: 12.913.333

4) Création d'un capital social autorisé de deux cent million d'euros (€ 200.000.000) (excluant le capital social actuellement émis) suivant les termes et conditions tels que déterminés dans le rapport établi par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (le «Rapport»); et autorisation au conseil d'administration à limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants pour l'émission d'actions (quel que soit la classe) dans les limites du capital social autorisé et les dispositions du Rapport et détermination de la période de validité du capital social autorisé, pour une période commençant à la date de la présente assemblée et prenant fin au 5^{ème} anniversaire de la date de publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé de la création de ce capital social autorisé; reconnaissance du Rapport.

5) Modification et refonte des statuts de la Société pour prendre en compte les résolutions ci-dessus et faire les autres modifications susmentionnées (substantiellement dans la forme telle qu'annexée aux procurations de la décision de l'Actionnaire Unique).

Après approbation de ce qui précède par la partie comparante, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de restructurer le capital social de la Société tel qu'indiqué ci-dessous.

L'Actionnaire Unique a décidé de créer deux (2) classes d'actions (i) des actions ordinaires (chacune une «Action Ordinaire») divisées en cinq (5) sous-classes d'actions, à savoir les actions Ordinaires de Classe A, les actions Ordinaires de Classe B, les actions Ordinaires de Classe C, les actions Ordinaires de Classe D et les actions Ordinaires de Classe E (ensemble les «Classes Ordinaires»), et (ii) des actions de classe P (chacune une «Action de Classe P») divisées en cinq (5) sous-classes d'actions, à savoir les actions de Classe P-A, les actions de Classe P-B, les actions de Classe P-C, les actions de Classe P-D et les actions de Classe P-E (ensemble les «Sous-Classes P»), chaque Sous-Classe P étant elle-même sous-divisée en deux (2) catégories: (x) une catégorie PR (chacune une «Catégorie PR»), à savoir les actions de Classe P-A de Catégorie PA-R, les actions de Classe P-B de Catégorie PB-R, les actions de Classe P-C de Catégorie PC-R, les actions de Classe P-D de Catégorie PD-R et les actions de Classe P-E de Catégorie PER, et (y) une catégorie PM (chacune une «Catégorie PM»), à savoir les actions de Classe P-A de Catégorie PA-M, les actions de Classe P-B de Catégorie PB-M, les actions de Classe P-C de Catégorie PC-M, les actions de Classe P-D de Catégorie PD-M et les actions de Classe P-E de Catégorie PEM, chacune ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (€ 0,1) et détermination des droits attachés aux actions tels que définis dans les statuts modifiés et refondus figurant à la cinquième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a ensuite décidé de reclasser les trente-six mille (36.000) actions existantes en Actions Ordinaires, au pro rata par Classe Ordinaire, c'est-à-dire soixante-douze mille (72.000) actions dans chacune des Classes A, B, C, D et E des Actions Ordinaires.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quarante-et-un million huit cent quatre-vingt-deux mille sept cent soixante-sept euros (€ 41.882.767) afin de le porter de son montant actuel de trente-six mille euros (€ 36.000) à quarante-et-un million neuf cent dix-huit mille sept cent soixante-sept euros (€ 41.918.767) par l'émission d'un total de quatre cent dix-huit million huit cent vingt-sept mille six cent soixante-dix (418.827.670) nouvelles actions (tel que décrit plus précisément dans l'ordre du jour) (les «Nouvelles Actions»), ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'euros (€ 0,1), pour un prix total de souscription de cinquante-quatre million sept cent quatre-vingt-seize mille cent euros (€ 54.796.100).

A la suite de quoi, les Souscripteurs, représentés par le Mandataire, ont souscrit aux Nouvelles Actions dans les proportions prévues dans l'ordre du jour et ont payé le prix total de souscription de cinquante-quatre million sept cent quatre-vingt-seize mille cent euros (€ 54.796.100) en espèces dans les proportions prévues dans l'ordre du jour. Preuves des paiements du prix total de souscription ont été montrées au notaire soussigné.

L'Actionnaire Unique a décidé et Schleich MEP GmbH & Co. KG accepte de déterminer les droits et obligations de chacune des classes, sousclasses et catégories d'actions en modifiant les articles 5, 11 et 19, tel que repris dans les statuts modifiés et refondus à la cinquième résolution.

Suite à la souscription des Nouvelles Actions par les Souscripteurs, Schleich MEP GmbH & Co. KG votera sur les points suivants de l'ordre du jour.

Quatrième résolution

Après avoir entendu le Rapport établi par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le 26 juin 2014, il a été décidé de créer un capital social autorisé (non émis) composé de deux cent million d'euros (€ 200.000.000) représenté par deux milliard (2.000.000.000) actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (€ 0,1) chacune selon les termes et les conditions déterminés dans le Rapport, avec le droit pour le conseil d'administration de la Société de renoncer à, supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants au moment de l'émission des nouvelles actions (quelle que soit leur classe, sous-classe et catégorie) dans les limites du capital social autorisé (non émis) et des dispositions du Rapport en contrepartie d'un apport en numéraire, en nature, par voie d'incorporation de primes d'émission ou de réserves disponibles.

Cette autorisation est accordée au conseil d'administration pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires tenue le 27 juin 2014.

Suite à la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel que prévu dans les statuts modifiés et refondus à la cinquième résolution.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a ensuite décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société de sorte à prendre en compte les résolutions ci-dessus et d'effectuer les modifications complémentaires telles que décrites dans les statuts et telles qu'indiquées ci-dessous:

« **Art. 1^{er}. Constitution, Dénomination.** Il existe entre l'/les actuel(s) Actionnaire(s) et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions émises suite à cet acte (ou le propriétaire unique, s'il n'existe qu'un propriétaire des Actions) une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "White Cap S.A." (la "Société"), régie par la Loi sur les Sociétés et les présents Statuts.

Art. 2. Sièges social.

2.1. La Société a son siège social établi dans la Ville de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré vers n'importe quel autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par voie de résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire de ses Actionnaires délibérant conformément aux règles de quorum et de majorité prévues pour toute modification des Statuts.

2.2. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune par décision du Conseil d'Administration.

2.3. La Société peut avoir des bureaux et des filiales, à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

2.4. Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège et des personnes à l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Cette mesure temporaire sera prise et notifiée par le Conseil d'Administration à toute partie intéressée.

Art. 3. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ou dans d'autres entités, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, créances, notes et autres valeurs de participation de toute sorte, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut aussi détenir des intérêts dans des partenariats et faire ses opérations au travers de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles, de warrants (bons de souscription) et de certificats de créance.

De manière générale, elle peut accorder assistance (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris up stream ou cross stream), prendre des mesures de contrôle ou de supervision et exercer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre opération, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital émis de la Société est fixé à quarante-et-un million neuf cent dix-huit mille sept cent soixante-sept euros (41.918.767 EUR) représenté par des Actions Ordinaires et des Actions de Classe P, d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,1 EUR) chacune et ayant les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts, comme suit:

5.1.1. Actions Ordinaires divisées en différentes classes (à savoir Classes A, B, C, D et E), comme suit:

- 173.334 Actions Ordinaires de Classe A,
- 173.334 Actions Ordinaires de Classe B,
- 173.334 Actions Ordinaires de Classe C,
- 173.334 Actions Ordinaires de Classe D et
- 173.334 Actions Ordinaires de Classe E

et

5.1.2. 418.321.000 Actions de Classe P de différentes Classes (à savoir Classe A, B, C, D et E) et Catégories comme suit: les Actions de Classe P dans chaque Classe sont subdivisées en deux (2) catégories d'Actions, à savoir les Catégories PR (Catégories PA-R à PE-R) et les Catégories PM (Catégories PA-M à PE-M) ayant les droits et obligations tels que précisés dans les présents Statuts, comme suit:

- 83.664.200 Actions de Classe P-A divisées en 83.664.200 Actions de Catégorie PA-R et (actuellement) en zéro (0) Actions de Catégorie PA-M;

- 83.664.200 Actions de Classe P-B divisées en 83.664.200 Actions de Catégorie PB-R et (actuellement) en zéro (0) Actions de Catégorie PB-M;

- 83.664.200 Actions de Classe P-C divisées en 83.664.200 Actions de Catégorie PC-R et (actuellement) en zéro (0) Actions de Catégorie PC-M;

- 83.664.200 Actions de Classe P-D divisées en 83.664.200 Actions de la Catégorie PD-R et (actuellement) en zéro (0) Actions de la Catégorie PD-M; et

- 83.664.200 Actions de Classe P-E divisées en 83.664.200 Actions de la Catégorie PE-R et (actuellement) en zéro (0) Actions de la Catégorie PE-M.

5.2. Le capital social autorisé (excluant le capital social émis) de la Société est fixé à deux cent millions d'euros (200.000.000 EUR) qui sera représenté par deux milliard (2.000.000.000) d'Actions de n'importe quelle Classe ou Catégorie. Le capital social autorisé non émis (et toute autorisation conférée au Conseil d'Administration y relative) sera valable jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 27 juin 2014.

Le Conseil d'Administration, ou tout délégué(s) dûment nommé par le Conseil d'Administration, peut de temps à autre émettre des Actions de la Classe ou de la Catégorie qu'il détermine dans les limites du capital social autorisé non émis en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux dates et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son/ses délégués décideront à leur propre discrétion sans réserver de droits préférentiels ou de préemption de souscription aux Actionnaires existants. Afin d'éviter tout doute, il est spécifié que le Conseil d'Administration pourra émettre des Actions de n'importe quelle Classe ou Catégorie sans devoir respecter de ratio spécifique. L'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration à renoncer, supprimer ou limiter tout droit préférentiel ou de préemption de souscription des Actionnaires prévus par la loi et toute procédure y relative dans la mesure où il estime cette renonciation, suppression ou limitation opportune pour toute(s) émission(s) d'Actions dans les limites du capital social autorisé non émis. Une augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé non émis sera constaté par acte notarié, et les Statuts modifiés, à la demande du Conseil d'administration ou son/ses délégué(s).

5.3. La Société ne pourra pas émettre ou avoir de fractions d'actions. Le Conseil d'Administration sera autorisé, à sa discrétion, à effectuer un paiement en espèces ou d'émettre des originaux en lieu et place de toute fraction d'action.

5.4. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts. En particulier, mais sans limitation, le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'Actions Ordinaires et d'Actions de Classe P y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classes entières d'Actions Ordinaires et/ou d'Actions de Classe P par le rachat et l'annulation de toutes les Actions Ordinaires et Actions de Classe P en émission dans une/de telle(s) Classe(s) rachetée(s). Dans le cas de rachats et annulations de Classes d'Actions de tels annulations et rachats d'Actions Ordinaires et d'Actions de Classe P doivent être faits dans l'ordre alphabétique inverse (chaque fois en commençant avec la Classe E).

5.5. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs Classes d'Actions (dans l'ordre prévue à l'article 5.4.), de telles Actions dans de telles Classes d'Actions rachetées donnent droit aux détenteurs de celles-ci au Montant Total d'Annulation conformément aux droits économiques de la ou des Classes et de la ou des Catégories d'Actions rachetées (et annulées) qu'ils détiennent tel que prévu ci-dessous (le Montant Total d'Annulation étant déterminé par le Gérant sur base des Comptes Intérimaires pertinents en tenant compte des fonds et actifs disponibles, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible):

5.5.1.1. les détenteurs d'Actions de Catégorie PR de cette Classe ont le droit pour chacune de leurs Actions de Catégorie PR ainsi rachetées et annulées à un montant égal à la Valeur d'Annulation de Catégorie PR par Action;

5.5.1.2. les détenteurs d'Actions de Catégorie PM de cette Classe ont le droit pour chacune de leurs Actions de Catégorie PM ainsi rachetées et annulées à un montant égal à la Valeur d'Annulation de Catégorie PM par Action;

5.5.1.3. les détenteurs d'Actions Ordinaires de cette Classe ont le droit pour chacune de leurs Actions Ordinaires ainsi rachetées et annulées à un montant égal à la Valeur d'Annulation d'Actions Ordinaires par Action.

5.6. Toute prime d'émission ou autre réserve d'apport en capital ou autre réserve disponible est librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts (et peut être utilisée pour le rachat des Actions). La prime d'émission ou toute autre réserve d'apport en capital ou autre réserve disponible peuvent être distribuées aux Actionnaires sur décision de l'Assemblée Générale ou en tant que distributions intérimaires par décision du Gérant conformément aux dispositions des présents Statuts ou être utilisées pour le rachat d'une ou plusieurs Classes d'Actions ou autrement.

L'Assemblée Générale peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission ou toute autre réserve d'apport en capital à la réserve légale.

Art. 6. Conseil d'Administration.

6.1. La Société est gérée par un conseil d'administration composé au minimum de trois membres (le «Conseil d'Administration») nommé en tant qu'organe collégial par l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux dispositions prévues ci-après. Les membres du Conseil d'Administration (chacun un «Administrateur» ou un «Membre du Conseil») n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Le Conseil d'Administration sera composé du nombre de membres tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Si la Société est une Société à Actionnaire unique, elle peut être gérée par un Administrateur unique et toute référence au Conseil d'Administration dans les présents devra être lue comme se rapportant à l'Administrateur unique et devra s'appliquer mutatis mutandis.

6.2. Les Membres du Conseil sont nommés par décision d'une Assemblée Générale des Actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et les termes de leur mandat. Les Administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée maximum de six ans et restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chaque Administrateur peut être révoqué avec ou sans cause (ad nutum) et remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Les Administrateurs sont éligibles pour une réélection. En cas de vacance d'un poste d'Administrateur suite à un décès, une retraite ou autrement, les Administrateurs restants pourront coopter un nouvel Administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

6.3. L'Assemblée Générale des Actionnaires ou, le cas échéant, l'Actionnaire unique de la Société, peut décider de nommer des administrateurs de deux classes différentes, étant des Administrateurs de classe A et des Administrateurs de classe B. Une telle classification d'administrateurs sera dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée convenue et les administrateurs seront identifiés selon la classe à laquelle ils appartiennent.

Art. 7. Procédures au sein du Conseil.

7.1. Le Conseil d'Administration doit élire un président et un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être un administrateur, qui sera responsable de la tenue du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration.

7.2. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion.

7.3. Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président du Conseil d'Administration ou par chacun (agissant seul) des Membres du Conseil avec un préavis de cinq (5) jours au moins, à moins que les affaires requièrent un délai plus court ou en cas d'urgence (jusqu'à 24 heures). Il peut être renoncé à la convocation par consentement unanime de tous les Administrateurs donné par écrit, par fax ou courrier électronique de tous les Administrateurs ou seulement par les Administrateurs qui ne sont pas présents ou représentés à la réunion en question par notification individuelle. Une notification séparée n'est pas requise pour des réunions individuelles tenues à des heures et lieux prescrits dans un emploi du temps préalablement adopté par résolution du Conseil d'Administration.

7.4. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être tenues physiquement ou, en toutes circonstances, par voie de conférence téléphonique (ou de moyens de communications similaires qui permettent aux participants de communiquer entre eux). Le Conseil d'Administration peut en plus, en toutes circonstances, prendre des décisions par voie de résolutions écrites unanimes. Les résolutions par écrit, approuvées et signées par tous les Administrateurs auront le même effet que des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil d'Administration. Dans de tels cas, résolutions et décisions seront prises expressément, soit formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier, courrier électronique ou fax.

7.5. Tout Membre du Conseil peut participer à n'importe quelle réunion du Conseil d'Administration par voie de conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant aux Membres du Conseil participant à la réunion de s'entendre. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion. Tout Administrateur peut participer à n'importe quelle assemblée des administrateurs en désignant, par écrit, fax ou courrier électronique, un autre Membre du Conseil comme son mandataire. Un Membre du Conseil peut représenter plus qu'un de ses collègues.

7.6. Les décisions du Conseil d'Administration seront prises par vote favorable de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés (et ayant le droit de voter) à la réunion. Dans le cas toutefois où l'Assemblée Générale des

Actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B) toute résolution du Conseil d'Administration sera valablement prise si approuvée par la majorité des administrateurs comprenant au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B (qui peuvent être représentés).

7.7. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration, ainsi que les copies ou extraits de ces procès-verbaux ou résolutions, destinés à être produits lors de procédures judiciaires ou autrement, seront signés par le président du Conseil ou par le président de la réunion en question et par le secrétaire ou par deux Administrateurs, ou tel que décidé lors de la réunion du Conseil correspondante ou toute réunion du Conseil ultérieure.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil, Gestion Journalière, Signatures Engageantes.

8.1. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus afin de gérer les affaires de la Société et d'autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration rentrant dans l'objet social de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil d'Administration. Vis-à-vis de tierces parties, le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir dans toutes les circonstances pour le compte de la Société et de faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société non réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

8.2. Le Conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires quotidiennes, à un Administrateur individuel ou autres dirigeants ou fondés de pouvoir de la Société qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Le Conseil fixera les conditions de nomination et de révocation de même que la rémunération et les pouvoirs de toute(s) personne(s) ainsi désignée(s).

8.3. La Société sera engagée par la signature de deux Membres du Conseil et dans le cas où des administrateurs de différentes classes sont nommés, par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B ou par la signature individuelle ou conjointe de n'importe quelle(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil d'Administration (y compris sans limitations en cas de délégation de la gestion journalière) ou par deux Membres du Conseil (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Indemnisation du Conseil.

9.1. Les Administrateurs ne sont pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. Comme mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

9.2. Sans préjudice des exceptions et limitations énumérées à l'article 9.3, toute personne qui est, ou qui a été Administrateur ou dirigeant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société contre la responsabilité et contre toutes dépenses raisonnables faites ou payées par elle en rapport avec toute réclamation, action, plainte ou procédure dans laquelle elle sera impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son rôle d'Administrateur ou de dirigeant et contre les montants payés ou effectués par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «réclamation», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliquent à toutes les réclamations, actions, plaintes ou procédures (civiles, criminelles ou autres en ce compris les appels) actuelles ou attendues et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitations, les honoraires d'avocat, dépenses, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

9.3. Aucune indemnité ne sera versée aux Administrateurs ou dirigeants:

9.3.1. En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Actionnaires en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

9.3.2. Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

9.3.3. En cas d'arrangement, à moins que l'arrangement n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil d'Administration.

9.4. Le droit à indemnisation prévu par les présentes appartient à chaque Administrateur, n'affectera pas d'autres droits dont un Administrateur ou dirigeant pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Administrateur ou dirigeant et sera transmis aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Administrateurs et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

9.5. Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense contre toute réclamation, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Conflits.

10.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou dirigeants de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction,

ou est directeur, gérant, associé, dirigeant, mandataire, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout Administrateur ou dirigeant qui exerce la fonction de directeur, gérant, dirigeant ou employé ou autrement auprès d'une société ou entité avec laquelle la Société a conclu un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de discuter et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

10.2. Dans le cas d'un conflit d'intérêt personnel d'un Administrateur, cet Administrateur devra indiquer ce conflit d'intérêt au Conseil et ne devra pas délibérer ou voter sur l'affaire en question. Tout conflit d'intérêt survenant au niveau du Conseil devra être rapporté à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires avant toute résolution.

Art. 11. Droits économiques des actions - Cascade.

11.1. Actions Ordinaires

Les Actions Ordinaires ont les droits économiques tels qu'ils résultent de l'application de la Cascade prévue au point 11.3 ci-après.

11.2. Actions de Classe P

11.2.1. Droits de Distribution de Classe P: Pour chaque Période de Classe P où une Action de Classe P est en émission dans la Société, cette Action de Classe P donne droit à son détenteur au moment d'une distribution ou d'un rachat (que ce soit de bénéfices, prime ou autres réserves ou boni de liquidation) dans la Société à un droit de distribution préférentiel cumulatif annuel égal au Taux de Classe P (appliqué pro tempore) du Montant Ajusté de Classe P de cette Action de Classe P de la Société pour la Période de Classe P en question (les «Droits de Distribution de Classe P»). Les Droits de Distribution de Classe P non déclarés et non payés s'accumulent. Le Droit Préférentiel de Distribution de Classe P naît de jour en jour (sujet à ce qui est énoncé ci-dessus) et est calculé sur base d'une année de 360 jours.

11.2.2. En plus des Droits de Distribution de Classe P, les Actions de Catégorie PR ont droit à leur portion prorata (en ce qui concerne toutes les Actions de Catégorie PR en émission) au Montant de Rattrapage.

11.2.3. Dans le cas d'un rachat d'Actions de Classe P, chaque Action de Classe P sera rachetée pour un montant égal à tout Droit de Distribution de Classe P accumulé (et impayé) lié à celle-ci et au Montant de Classe P, et en plus pour les Actions de Classe P de Catégorie PR, sa partie proportionnelle du Montant de Rattrapage.

11.3. Cascade

En cas de Sortie (quelle que soit la structure) ou autrement une liquidation ou autre distribution de produits, ces produits seront appliqués dans l'ordre suivant aux personnes concernées au prorata de leurs droits individuels respectifs qui, à chacun des niveaux prévus ci-dessous, se classeront pari passu:

11.3.1. premièrement, (re)paiement de tous les montants dus (y compris tous intérêts courus impayés y relatifs et pénalités) en vertu des Arrangements de Financement (le cas échéant) et tous les coûts et dépenses engagés conformément aux dispositions de l'Arrangement applicable;

11.3.2. deuxièmement sur une base pari passu;

11.3.2.1. tous les Montants de Réclamation d'Actionnaire; et

11.3.2.2. le Montant de Classe P plus tout Droit de Distribution de Classe P accumulé et impayé concernant les Actions de Classe P et le Montant de Rattrapage concernant les Actions de Catégorie PR;

11.3.3. enfin, pari passu dans la mesure permise par la loi (i) sur tout dividende décidé mais non distribué sur les Actions Ordinaires au pro rata et (ii) aux Actions Ordinaires en proportion sous réserve des dispositions prévues dans l'Arrangement applicable le cas échéant.

Art. 12. Actions sous forme nominative.

12.1. Toutes les Actions de la Société sont émises (et resteront toujours) sous forme nominative.

12.2. Un registre des Actionnaire doit être tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre doit contenir le nom de chaque détenteur d'Actions, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société et le nombre et la Classe (ainsi que de sous-catégories, le cas échéant) d'Actions qu'il détient.

12.3. L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires prouve son droit de propriété de ces Actions nominatives.

12.4. Sous réserve des dispositions des présents Statuts (et en particulier l'article 13), le Conseil d'Administration peut accepter d'inscrire dans le registre des Actionnaires un transfert sur la base de tout document approprié prenant acte du transfert entre le cédant et le cessionnaire toujours sous réserve des dispositions d'un Arrangement applicable (le cas échéant).

12.5. Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle pourront être envoyés toutes les notifications et tous les avis. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actionnaires. Les Actionnaires peuvent, de temps à autre, changer leur adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actionnaires au moyen d'une notification écrite à la Société de temps à autre.

12.6. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette(s) Action(s) est litigieuse, toutes les personnes réclamant un droit sur cette(s)

Action(s) doivent nommer un seul représentant pour cette(ces) Action(s) envers la Société. Si un tel représentant n'est pas nommé, les droits attachés à cette(ces) Action(s) seront suspendus.

12.7. Les dispositions de cet Article s'appliquent mutatis mutandis à tout titre émis par la Société sous forme nominative à moins qu'il en soit expressément prévu autrement par la loi.

Art. 13 Transferts d'Actions.

13.1. Les Actions de la Société sont librement Transférables sous réserve des dispositions prévues dans les présents Statuts ainsi que des dispositions d'un Arrangement (le cas échéant selon le cas). Le Conseil d'Administration peut renoncer à toutes dispositions ou restrictions relatives au transfert d'Actions, sous réserve des dispositions d'un Arrangement (le cas échéant selon le cas).

13.2. Aucun Transfert des intérêts bénéficiaires dans des Actions ne doit ou peut être réalisé si les Statuts ou un Arrangement applicable (le cas échéant) ne permettrait pas un Transfert de la propriété légale de ces Actions. Tout Transfert d'Actions ou prétendu Transfert d'Actions y compris la création d'un nantissement sur les Actions qui n'est pas conforme aux dispositions des Statuts ou d'un Arrangement (le cas échéant) sera nul et non avenu et sans effet vis-à-vis de la Société, ses Actionnaires et de toute tierce partie et la Société ne reconnaîtra ou n'inscrira pas ce Transfert d'Actions ou prétendu Transfert d'Actions, sauf avec l'autorisation écrite du Détenteur Majoritaire.

13.3. A moins qu'il en soit prévu autrement par un Arrangement (le cas échéant), tout Transfert d'Actions sera soumis à la condition que le Cessionnaire concerné devienne partie à cet Arrangement.

Art. 14. Transferts Permis.

14.1. Aucun Transfert d'Actions (ou droits y attachés ou y afférents) ne peut être effectué avant le 31 décembre 2024 (la «Période de Blocage»), à l'exception des Transferts suivants qui seront des Transferts permis (chacun un «Transfert Permis»):

14.1.1. tous les Transferts directs ou indirects par un Détenteur Majoritaire, un actionnaire d'un Détenteur Majoritaire ou un Cessionnaire Permis du Détenteur Majoritaire qui est une Partie Liée à un Détenteur Majoritaire; et

14.1.2. tout Transfert permis ou requis dans le cas d'une clause de sortie conjointe (tag along) ou forcée (drag along) telle que prévue le cas échéant dans un Arrangement applicable;

14.1.3. tout Transfert permis ou requis en rapport avec une Sortie;

14.1.4. tout Transfert autorisé par le Conseil d'Administration; et

14.1.5. tout Transfert à la Société.

14.2. Après la Période de Blocage, tout Transfert autre qu'un Transfert Permis est sujet aux droits de préemption des autre(s) Actionnaire(s) conformément aux dispositions suivantes et tel que prévu le cas échéant dans un Arrangement applicable (le «Droit de Préemption»). Tout Actionnaire qui envisage Transférer son/ses Action(s) (pour éviter tout doute, autrement que par un Transfert Permis) doit se conformer à chacune des procédures prévues ci-dessous:

14.2.1. Chaque Actionnaire accorde à chacun des autres Actionnaires selon les conditions prévues ci-dessous un droit irrévocable de préemption concernant tout Transfert de la totalité ou d'une partie de ses Actions ainsi que des bons de souscription de parts sociales (equity warrants) et/ou tout autre instrument similaire, émis ou à émettre par la Société, et qui peuvent conduire, directement ou indirectement, immédiatement ou non, par conversion, échange, remboursement, présentation ou exercice de bons de souscription, ou par tout autre moyen, à l'attribution d'Actions ou autres instruments similaires donnant un droit de participation dans le capital social de la Société (les «Titres») qu'elle détient. Dans le cas où un Actionnaire (un «Actionnaire Vendeur») reçoit une offre sincère et honnête d'acheter ou autrement de Transférer tous ou certains de ses Titres (les «Titres Offerts») qu'il souhaite accepter, l'Actionnaire Vendeur doit notifier par écrit, par lettre recommandée ou par livraison en mains propres contre récépissé (la «Notification de la Proposition de Vente») à tous les autres Actionnaires et à la Société, ensemble avec une copie de cette offre sincère et honnête, et doit offrir (la «Proposition de Vente») de vendre les Titres Offerts aux autres Actionnaires (collectivement les «Destinataires de l'Offre», chacun un «Destinataire de l'Offre»), et chaque Destinataire de l'Offre a un droit irrévocable de préemption sur les Titres Offerts, selon les mêmes termes et conditions contenus dans l'offre sincère et honnête.

14.2.1.1. La Notification de la Proposition de Vente doit indiquer: (i) le nom et l'adresse (ou le siège social) du Cessionnaire proposé faisant l'offre sincère et honnête; (ii) l'identification de la ou des personnes contrôlant directement ou indirectement ce Cessionnaire proposé; (iii) le nombre de Titres pour lequel le Transfert est envisagé; (iv) les relations financières directes ou indirectes (ou autres) entre l'Actionnaire Vendeur et le Cessionnaire proposé faisant l'offre sincère et honnête; (v) le prix offert en euro par le Cessionnaire proposé faisant l'offre sincère et honnête en cas de paiement en espèces, ou la valeur estimée en euro dans les autres cas, pour les Titres Offerts; (vi) les autres termes de l'offre sincère et honnête, y compris la description de tous les accords que le cessionnaire proposé ou l'Actionnaire Vendeur ou un affilié du Cessionnaire proposé ou de l'Actionnaire Vendeur envisagent de conclure avec un Actionnaire ou un affilié; (vii) une copie de l'offre sincère et honnête dûment signée par le Cessionnaire proposé faisant l'offre sincère et honnête.

14.2.1.2. Les Titres Offerts doivent être offerts par l'Actionnaire Vendeur aux Destinataires de l'Offre comme suit:

14.2.1.2.1. L'Actionnaire Vendeur doit offrir aux Destinataires de l'Offre et ces Destinataires de l'Offre peuvent choisir (mais ne sont pas obligés) d'acheter tout ou partie des Titres Offerts (conformément aux présentes dispositions) en

donnant une notification d'acceptation (la «Notification d'Acceptation») à l'Actionnaire Vendeur et à la Société dans les quinze (15) jours après l'envoi de la Notification de la Proposition de Vente;

14.2.1.2.2. Tous les Destinataires de l'Offre exerçant ces droits d'achat peuvent, dans leur ensemble, acheter un nombre maximum des Titres Offerts égal au nombre de Titres Offerts multiplié par une fraction, ayant (x) pour numérateur, le nombre de Titres détenus par le Destinataire de l'Offre, le cas échéant et (y) pour dénominateur, le nombre total des Titres détenus par tous les Destinataires de l'Offre qui ont exercé leur droit d'achat (les «Acheteurs», chacun un «Acheteur») (le nombre de Titres résultant à arrondir au nombre entier le plus proche, la fraction étant égale à un demi devant être arrondie vers le bas).

14.2.1.2.3. La Société doit dans les sept (7) jours après l'expiration du délai de quinze (15) jours mentionné au paragraphe (2) ci-dessus envoyer une notification à tous les Acheteurs spécifiant le nombre des Titres Offerts que chaque Acheteur peut acheter conformément au présent article (la «Notification de Proposition d'Exercice»);

14.2.1.2.4. Dans les quinze (15) jours suivant l'envoi de la Notification de Proposition d'Exercice par la Société, chaque Acheteur doit notifier l'Actionnaire Vendeur et la Société du nombre de Titres Offerts pour lesquels il accepte la Proposition de Vente (la «Notification d'Acceptation d'Exercice»). Le Notification d'Acceptation d'Exercice doit contenir l'obligation inconditionnelle et irrévocable de l'Acheteur d'acquérir ce nombre de Titres Offerts selon les mêmes termes et conditions que ceux contenus dans l'offre sincère et honnête;

14.2.1.2.5. Si à la suite (i) de la réception de toutes les Notifications d'Acceptation d'Exercice; ou (ii) de l'application de la formule énoncée à l'article 14.2.1.2.2., il résulte que un ou plus des Titres Offerts n'est/ne sont pas acheté(s) par les Acheteurs après l'exercice de leur droit d'achat, alors seulement ces Titres Offerts restants peuvent être offerts par l'Actionnaire Vendeur au cessionnaire proposé selon l'offre sincère et honnête conformément aux dispositions prévues à l'article 14.2.1.4. ci-dessous.

14.2.1.3. Dans le cas où certains ou tous les Destinataires de l'Offre acceptent valablement d'acheter tous les Titres Offerts selon l'article 14.2.1.2., l'Actionnaire Vendeur doit vendre les Titres Offerts aux Acheteurs et les Acheteurs doivent payer le prix d'achat pour ces Titres Offerts en espèce trente (30) jours après la date de la Notification d'Acceptation d'Exercice.

Sauf accord contraire entre l'Actionnaire Vendeur et les Acheteurs, l'achat des Titres Offerts par les Acheteurs aura lieu à l'établissement principal de la Société durant les heures normales de bureau. A l'heure et endroit ainsi indiqués, l'Actionnaire Vendeur livrera les instruments de Transfert nécessaires pour Transférer les Titres Offerts aux Acheteurs déterminés contre paiement du prix d'achat déterminé.

14.2.1.4. Dans le cas où (a) les Destinataires de l'Offre viendraient à ne pas accepter valablement d'acquérir tout ou partie des Titres Offerts conformément à la Proposition de Vente ou (b) les Acheteurs viendraient à ne pas acheter tout ou partie des Titres Offerts dans les délais impartis tels que mentionnés au point 14.2.1.3. (la date de la survenance décrite dans le sous-paragraphe précédent étant la «Date Finale»), alors l'Actionnaire Vendeur aura le droit d'accepter, et de céder tous les Titres Offerts conformément à l'offre sincère et honnête, à condition que dans chacun de ces cas:

(a) le Transfert des Titres Offerts conformément à l'offre sincère et honnête ait lieu dans les trente (30) jours de la Date Finale;

(b) le prix décrit dans l'offre sincère et honnête n'ait changé d'aucune manière et aucun terme ou disposition déterminé dans l'offre sincère et honnête n'ait été modifié de quelle que façon matérielle que ce soit (étant entendu que de tels changements ou modifications des termes de l'offre sincère et honnête constitueraient une nouvelle offre et serait sujette aux dispositions de la présente clause); et

(c) un tel Transfert proposé doit être notifié par l'Actionnaire Vendeur à la Société et tous les Actionnaires au moins quinze (15) jours avant la date du Transfert proposé.

14.3. Après la Période de Blocage et nonobstant le Droit de Préemption et les dispositions précédentes, tout Transfert autre qu'un Transfert Permis (que ce soit en propriété, en nue-propriété ou en usufruit) des Titres, à tout Cessionnaire (autre que le Détenteur Majoritaire ou tout Cessionnaire Permis du Détenteur Majoritaire qui est une Partie Liée au Détenteur Majoritaire et autre qu'un Actionnaire ayant exercé son Droit de Préemption) est soumis à l'accord préalable du Conseil d'Administration. A cet effet le Cédant doit notifier le Conseil d'Administration par écrit, par lettre recommandée ou livraison en mains propres contre récépissé, dans la forme de la Notification de Proposition de Vente.

Le Conseil d'Administration sera considéré comme ayant consenti au Transfert proposé s'il n'a pas notifié son refus au Cédant par écrit, par lettre recommandée ou livraison en mains propres contre récépissé dans les vingt-deux (22) jours suivant l'envoi de la Notification de Proposition de Vente. Si le Conseil d'Administration ne consent pas au Transfert proposé il n'a pas besoin de spécifier les raisons de son refus.

Dans le cas d'un refus, le Cédant aura quinze (15) jours, à partir de la date de réception de la notification du refus pour informer la Société s'il renonce ou non ou révoque ou pas son intention de Transférer.

Dans le cas où le Cédant ne renonce pas à son intention de Transférer, le Conseil d'Administration est obligé, endéans quatre-vingt-dix (90) jours de la notification du refus, de faire acquérir les Titres par une ou plusieurs personnes physiques ou morales de son choix ou par la Société à un prix équivalent au prix le plus bas entre (a) la juste valeur de marché des Titres raisonnablement déterminée par la Société et (b) le prix prévu dans la Notification de Proposition de Vente.

Art. 15. Tag Along (clause de sortie conjointe) et Drag Along (clause de sortie forcée).

15.1. Les Actions, et le cas échéant, les autres Titres de la Société, seront soumis aux droits de drag along (sortie forcée) et/ou tag along (sortie conjointe) énoncés dans les présentes ou dans l'Arrangement applicable, le cas échéant.

15.2. En cas de droit de sortie forcée, les détenteurs forcés coopéreront pleinement pour réaliser le transfert de leurs Actions (ou autres Titres) à l'acheteur concerné. Si un détenteur forcé ne coopère pas pleinement et ne réalise pas le transfert de ses Actions (ou autres Titres), le transfert de ces Actions (ou autres Titres) sera réalisé par et prendra effet par avis à la Société (avec une copie remise au(x) détenteur(s) forcé(s) concerné(s)) confirmant que les conditions pour le droit de sortie forcé découlant de l'Arrangement applicable (le cas échéant) ont été respectées. Dès réception de cet avis par la Société, le transfert prendra effet et sera réalisé et la Société transférera les Actions concernées (ou autres Titres) et l'inscrira dûment dans son registre des Actionnaires (ou autre registre de Titres) et organisera le paiement du prix d'achat forcé.

Art. 16. Assemblée des Actionnaires - Généralités.

16.1. Toute Assemblée Générale des Actionnaires de la Société valablement constituée représente la totalité des Actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour autoriser, accomplir ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. L'Assemblée des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration.

16.2. L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires est tenue, conformément au droit luxembourgeois, au siège social de la Société, ou à tout autre lieu au Luxembourg tel que spécifié dans la convocation de l'Assemblée Générale le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 17.30 heures (heure luxembourgeoise). Si tel jour autre qu'un samedi ou dimanche, n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle sera tenue le plus prochain jour ouvrable.

16.3. D'autres Assemblées Générales des Actionnaires pourront être tenues aux lieux et dates tels que spécifiés dans les avis de convocation respectifs d'Assemblée Générale.

16.4. Les Assemblées Générales seront convoquées par le Conseil d'Administration au moyen d'un avis de convocation adressé par courrier recommandé ou courrier exprès à tous les Actionnaires à leur adresse inscrite dans le registre des Actionnaires tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'Assemblée Générale ou autrement prévu par la loi. Si la totalité du capital social émis de la Société est représenté à une Assemblée Générale, l'avis de convocation n'est pas requis pour la tenue de l'Assemblée Générale et les procédures à une telle Assemblée Générale seront considérées valables.

16.5. Les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi s'appliquent à toute Assemblée Générale des Actionnaires.

16.6. Chaque action donne droit à un vote à chaque Assemblée Générale sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts. Un détenteur d'Actions peut agir à toute Assemblée Générale des Actionnaires en nommant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie.

Art. 17. Exercice comptable, commissaires aux comptes.

17.1. L'exercice comptable de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception du premier exercice comptable lequel débute au jour de la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

17.2. Les opérations de la Société seront contrôlées par un commissaire aux comptes qui peut ne pas être un actionnaire. Le commissaire aux comptes sera élu par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Le commissaire aux comptes en fonction pourra être révoqué à tout moment par les Actionnaires avec ou sans motif. Dans le cas où les seuils indiqués par la loi concernant la nomination d'un réviseur d'entreprises agréé sont atteints, les comptes de la Société seront contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé. Dans la mesure où la loi le permet, le commissaire aux comptes peut être remplacé par un réviseur d'entreprises agréé sur décision de l'Assemblée Générale.

Art. 18. Distributions.

18.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets seront affectés au compte de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix (10%) du capital social émis de la Société.

18.2. Le solde pourra être distribué aux Actionnaires après décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires ou comme acompte sur dividende conformément aux dispositions des présents Statuts et en particulier à l'article 11; à condition qu'en cas d'une déclaration de dividende, ce dividende soit alloué et payé comme suit (l'"Allocation de Distribution"), à condition que toute distribution soit soumise à la cascade prévue à l'article article 11:

18.2.1. un montant égal à 0,05% de la valeur nominale agrégée des Actions Ordinaires de Classe A et des Actions de Classe P-A émises sera alloué au prorata aux classes et catégories émises à l'intérieur de chacune de ces Classes (basé sur le nombre d'action); puis

18.2.2. un montant égal à 0,10% de la valeur nominale agrégée des Actions Ordinaires de Classe B et des Actions de Classe P-B émises sera alloué au prorata aux classes et catégories émises à l'intérieur de chacune de ces Classes (basé sur le nombre d'action); puis

18.2.3. un montant égal à 0,15% de la valeur nominale agrégée des Actions Ordinaires de Classe C et des Actions de Classe P-C émises sera alloué au prorata aux classes et catégories émises à l'intérieur de chacune de ces Classes (basé sur le nombre d'action); puis

18.2.4. un montant égal à 0,20% de la valeur nominale agrégée des Actions Ordinaires de Classe D et des Actions de Classe P-D émises sera alloué au prorata aux classes et catégories émises à l'intérieur de chacune de ces Classes (basé sur le nombre d'action); puis

18.2.5. un montant égal à 0,25% de la valeur nominale agrégée des Actions Ordinaires de Classe E et des Actions de Classe P-E émises sera alloué au prorata aux classes et catégories émises à l'intérieur de chacune de ces Classes (basé sur le nombre d'action); puis

18.3 Le solde du montant total distribué sera alloué à la dernière Classe (dans l'ordre alphabétique inverse) à l'intérieur de la Classes P et/ou des Classes Ordinaires conformément à la Cascade.

18.4. Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et distribués par le Conseil d'Administration conformément aux présentes dispositions et sous réserve d'observer les termes et conditions fixés par la loi.

18.5. Tout compte de prime d'émission, de réserve de capital disponible ou comptes d'apport pourra être distribué aux Actionnaires sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires ou en tant que dividende intérimaire par le Conseil d'Administration, dans tous les cas en observant les présentes dispositions. L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission, de réserve de capital disponible ou compte d'apport au compte de la réserve légale.

18.6. Les distributions déclarées pourront être payées dans toute devise choisie par le Conseil d'Administration et pourront être payées aux lieux et dates déterminés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra faire une détermination finale du taux d'échange applicable pour convertir les fonds de distribution dans la devise de leur paiement.

18.7. Une distribution déclarée mais non payée sur une Action pendant cinq ans (5) ne pourra pas être réclamée par le détenteur de cette Action, sera déchuée pour le détenteur de cette Action et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des distributions déclarées et non réclamées qui sont détenues par la Société au nom des détenteurs d'Actions.

18.8. Toute distribution provenant des bénéfices nets, bénéfices reportés et/ou prime d'émission disponible ou réserves sera faite aux Actions de Classe P et/ou aux Actions Ordinaires conformément aux dispositions de l'article 11 relatif à ces Actions.

Art. 19. Liquidation de la Société.

19.1. En cas de dissolution de la Société, quelle que soit la raison ou quel que soit le moment, la liquidation sera effectuée par des liquidateurs ou par le Conseil d'Administration alors en fonction qui seront dotés des pouvoirs prévus par les Articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

19.2. Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées (ou dûment provisionnées), tout boni restant devra être payé aux Actions de Classe P et aux Actions Ordinaires conformément aux dispositions de l'article 11 et de l'article 18 relatifs à ces Actions.

Art. 20. Actionnaire Unique. Si, et aussi longtemps qu'un Actionnaire détient toutes les Actions de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle au titre de la Loi sur les Sociétés.

Art. 21. Définitions.

Intérêts Courus	Signifie tous intérêts courus sur un Prêt d'Actionnaire à tout moment (peu importe qu'il soit payé ou pas), le cas échéant;
Affilié	Signifie, quand utilisé en relation avec une personne spécifique (à l'exclusion, toutefois, de toute personne physique), toute autre personne qui, directement ou indirectement, à travers un ou plusieurs intermédiaires, détient ou contrôle, est détenue ou contrôlée par, ou est sous contrôle commun ou détention commune avec cette personne spécifique, ou si cette personne est un fonds, est conseillée par le même gestionnaire. A ces fins le terme «contrôle» (y compris les termes «contrôlant», «contrôlé par» et «sous contrôle commun avec») signifie la détention, directement ou indirectement, du pouvoir d'orienter ou d'influer sur l'orientation de la gestion et des politiques d'une personne, que ce soit par le biais de la détention de la majorité des titres avec droit de vote, par contrat ou autrement et, pour éviter tout doute, une personne qui est l'associé commandité d'une société en commandite contrôle cette société en commandite;
Investisseur Ardian Fund Arrangement	A la signification qui lui est donnée dans l'Arrangement applicable, le cas échéant; Signifie un pacte d'actionnaire ou autre accord similaire entre les Actionnaires et la Société ou dûment notifié à la Société, le cas échéant, (à condition que le Détenteur Majoritaire soit partie à celui-ci);
Statuts	Signifie les présents statuts de la Société;

Montant Disponible	<p>Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la ou les Classe(s) et Catégorie(s) d'Actions devant être annulée(s) mais réduit de (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme (devant être) placée en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux exigences légales, à chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intérimaires pertinents (sans, pour éviter le moindre doute, un quelconque double comptage), de façon que:</p> $MD = (BN + PR + RC) - (P + RL + TS)$ <p>où: MD= Montant Disponible BN= bénéfice net (y compris les bénéfices reportés) PR= toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la ou les Classe(s) d'Actions (devant être) annulée(s) P= pertes (y compris les pertes reportées) RL = toute somme devant être placée en réserve(s) non-distribuable(s) en vertu des dispositions légales ;</p>
Conseil d'Administration ou Conseil	Signifie le conseil d'administration de la Société nommé en vertu des Statuts;
Montant de Rattrapage	Signifie un montant égal à la différence entre les Montants de Réclamation d'Actionnaire si un intérêt per annum de 10% s'était appliqué au Prêt d'Actionnaire (calculé sur une base pro rata et capitalisé annuellement) et les Montants de Réclamation d'Actionnaire;
Catégorie	Signifie une catégorie d'Actions, à savoir la Catégorie PR et la Catégorie PM (ou l'une d'entre elles);
Catégorie PM	Signifie les Catégories PA-M, PB-M, PC-M, PD-M et PE-M d'Actions (ou l'une d'entre elles selon le cas);
Valeur d'Annulation de Catégorie PM par Action	Signifie le résultat du (i) montant auquel les Actions de Catégorie PM rachetées ont droit conformément à l'Article 11 divisé par (ii) le nombre d'Actions de Catégorie PM de la ou les Classe(s) rachetées et annulées;
Catégorie PR	Signifie les Catégories PA-R, PB-R, PC-R, PD-R et PE-R d'Actions (ou l'une d'entre elles selon le cas);
Valeur d'Annulation de Catégorie PR par Action	Signifie le résultat du (i) montant auquel les Actions de Catégorie PR rachetées ont droit conformément à l'Article 11 divisé par (ii) le nombre d'Actions de Catégorie PR de la ou les Classe(s) rachetées et annulées;
Classe	Signifie une classe d'Actions de la Société, à savoir les Classes Ordinaires d'Actions et les Classes P d'Actions;
Montant Ajusté de Classe P	Signifie la somme (i) du Montant des Actions de Classe P et (ii) du Droit de Distribution de Classe P cumulé mais non payé (le cas échéant);
Montant de Classe P	Signifie le prix d'émission par Action de Classe P et toute prime d'émission ou contributions de réserve faite concernant l'Action de Classe P concernée, diminué de tout remboursement de capital ou de réserves sur l'Action de Classe P concernée;
Date d'Émission de Classe P	Signifie la date d'émission de l'Action de Classe P concernée;
Période de Classe P	Signifie la période commençant à la Date d'Émission de Classe P et se terminant 360 jours plus tard et chaque période de 360 jours suivante;
Taux de Classe P	Signifie 10% par année;
Actions de Classe P	Signifie les actions des Classes P avec les droits et obligations prévus dans les Statuts et sous-divisées dans les Classes P en Actions de Catégorie PR et Actions de Catégorie PM tel que prévu dans les Statuts;
Classes A	Signifie la Classe Ordinaire A d'Actions et la Classe PA d'Actions;
Classes B	Signifie la Classe Ordinaire B d'Actions et la Classe PB d'Actions;
Classes C	Signifie la Classe Ordinaire C d'Actions et la Classe PC d'Actions;
Classes D	Signifie la Classe Ordinaire D d'Actions et la Classe PD d'Actions;
Classes E	Signifie la Classe Ordinaire E d'Actions et la Classe PE d'Actions;
Classes P	Signifie les Classes PA à PE;

Administrateur	Signifie un membre du Conseil d'Administration de la Société;
Charge	Signifie tout usufruit, gage ou autre titre de sûreté, option d'achat, droit de refus ou autre droit de toute personne d'acquérir les Actions concernées ou de consentir aux Transferts de celles-ci (autrement que conformément aux Statuts et aux Arrangements applicables) ou de recevoir les dividendes qui en découlent ou d'exercer des droits de vote à cet égard;
Sortie	Signifie une Cotation ou une Vente ou Recap;
Arrangement de Financement	Signifie tout arrangement de financement tel que visé dans l'Arrangement applicable, le cas échéant;
Assemblée Générale	Signifie l'assemblée générale des Actionnaires de la Société;
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date ne devant être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la ou les Classe(s) d'Actions concernée(s);
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinente;
Cotation	Signifie l'admission à la cotation de l'ensemble ou d'une partie substantielle du capital social de la Société ou de sa Filiale directe sur une bourse tel qu'il peut être prévu dans l'Arrangement applicable, le cas échéant;
Détenteur Majoritaire	Signifie le détenteur de la majorité des Actions à la Date de Refonte;
Cessionnaire Permis du Détenteur Majoritaire	Signifie toute Partie Liée au Détenteur Majoritaire, tout gérant du Groupe Cible ou un Administrateur;
Partie Liée au Détenteur Majoritaire	Signifie (i) qui que ce soit de la Société et du Détenteur Majoritaire et de leurs Filiales, toute société mère (directe ou indirecte) de l'une de ces entités et sociétés et toute Filiale (directe ou indirecte) de cette société mère, (ii) tout fonds, véhicule d'investissement ou autre entité formée ou constituée dans n'importe quelle juridiction qui est principalement gérée par Ardian France S.A. ou l'un de ses Affiliés ou est conseillée par Ardian France S.A. ou l'un de ses Affiliés, ou dans laquelle une telle entité a un intérêt économique majoritaire (y compris à tout moment des fonds qui sont gérés par une entité mentionnée sous (ii) ou par des personnes ou entités reliées à une telle entité mentionnée sous (ii)), (iii) tout Investisseur du Fonds Ardian ou autre Affilié des entités précédentes; (iv) tout investisseur (direct ou indirect) d'un des Investisseurs du Fonds Ardian;
Classes Ordinaires	Signifie les Classes Ordinaires A à E;
Actions Ordinaires	Signifie les Actions des Classes Ordinaires avec les droits et obligations prévus dans les Statuts;
Valeur d'Annulation des Actions Ordinaires par Action	Signifie le résultat du (i) montant auquel les Actions Ordinaires rachetées ont droit conformément à l'Article 11 divisé par (ii) le nombre d'Actions Ordinaires de la ou des Classe(s) rachetées et annulées;
Recap	A la signification qui lui est donnée dans l'Arrangement applicable, le cas échéant;
Financement de Secours	A la signification qui lui est donnée dans tout Arrangement, le cas échéant;
Date de Refonte	Signifie la date à laquelle les Statuts ont été modifiés et refondus le ou aux environs du 27 juin 2014;
Vente	Signifie la vente (que ce soit par une transaction unique ou par une série de transactions et que ce soit directement ou indirectement) de la majorité ou plus des Actions émises (ou du titre bénéficiaire y relatif) détenues par tous les Actionnaires ou une vente de toutes ou substantiellement toutes les affaires du Groupe Cible (qui comprend une vente des actions de toute Société du Groupe Cible ou de tout actif du Groupe Cible) à toute personne autre que le Détenteur Majoritaire;
Montants de Réclamation d'Actionnaire	Signifie tous Prêts d'Actionnaire et Intérêts Courus y relatif, le cas échéant;
Prêt d'Actionnaire	A la signification qui lui est donnée dans l'Arrangement, le cas échéant;
Actionnaires	Signifie les détenteurs d'Actions;
Actions	Signifie les actions de la Société (indépendamment de la Classe);
Filiale	Signifie qu'une société est une «Filiale» d'une autre société (sa «Société Holding») si cette autre société: - détient une majorité des droits de votes; ou - est un de ses membres ou actionnaires et a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres du directoire et du conseil de surveillance; ou

	- est un de ses membres ou actionnaires et contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres membres ou actionnaires, une majorité des droits de vote; ou - est une Filiale d'une société qui est elle-même une Filiale de cette autre société;
Groupe Cible	Signifie le groupe de sociétés acquis par la Société directement ou indirectement à ou autour de la Date de Refonte;
Montant Total d'Annulation	Signifie le montant déterminé par le Gérant pour le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs Classes d'Actions;
Transfert	Signifie le fait d'accorder toute option d'achat ou autrement de disposer de toute Action ou droit y afférant ou y attaché;

Art. 22. Droit applicable. Pour tout ce qui n'a pas été réglé par les présents Statuts, les Actionnaires se référeront à la législation applicable.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 juin 2014. Relation: DIE/2014/8221. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 juillet 2014.

Référence de publication: 2014094385/1578.

(140110873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Artiburo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5973 Itzig, 10, rue des Promenades.

R.C.S. Luxembourg B 176.871.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARTIBURO S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014088239/12.

(140104550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

REI Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.165.225,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.715.

Il est notifié que:

- Ernst & Young S.A., a démissionné avec effet au 12 juin 2014 de sa position de réviseur d'entreprises agréée de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REI Services S.à r.l.

Martinus C.J. Weijermans

Référence de publication: 2014090528/14.

(140106707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

**Laronde S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Laronde S.A.-SPF).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 43.492.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LARONDE S.A.- SPF», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 43492, constituée suivant acte notarié en date du 12 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 305 du 26 juin 1993. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1181 du 1^{er} juin 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GAUTIER, Master Administration des Entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ludovic KELTERBAUM, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Réduction de capital de EUR 446.000,00 (quatre cent quarante-six mille euros) pour le porter de sa valeur actuelle de EUR 496.000,00 à EUR 50.000,00 sans modifier le nombre des actions qui restera fixé à 2.000,

2) Instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 5.000.000,00,

3) Adaptation de l'article 5 des statuts en conséquence comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 50.000,00 (cinquante mille euros) représenté par 2.000 (deux mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,00) qui sera représenté par deux cent mille (200.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 24 juin 2019, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

4) Modification du statut fiscal de la Société qui n'aura plus désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières - SOPARFI,

5) Modification de l'article 1^{er} des statuts de la société qui se lira dorénavant comme suit: «Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de LARONDE S.A.»,

6) Modification de l'article 4 des statuts de la société comme suit: «La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non pas pour l'utilisation personnelle de la société.»

7) Modification de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»,

8) Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social souscrit à concurrence d'un montant de quatre cent quarante-six mille euros (EUR 446.000,00) pour le porter de sa valeur actuelle de quatre cent quatre-vingt seize mille euros (EUR 496.000,00) à cinquante mille euros (EUR 50.000,00) par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans la société.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,00) qui sera représenté par deux cent mille (200.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée autorise le conseil d'administration en outre à émettre des emprunts obligataires convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment avec l'autorisation de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles et lors de l'émission d'obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Cette autorisation est valable pour un période de cinq ans expirant le 24 juin 2019.

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,00) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,00) qui sera représenté par deux cent mille (200.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 24 juin 2019, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut fiscal de la Société qui n'aura plus désormais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 mais celui d'une société de participations financières - SOPARFI.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 1^{er}, l'article 4 et l'article 21 des statuts de la société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante

Art. 1^{er}. «Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de LARONDE S.A.»

Art. 4. «La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et

brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non pas pour l'utilisation personnelle de la société.»

Art. 21. «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, V. MICHELS, L. KELTERBAUM, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juin 2014. Relation: EAC/2014/8731. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014096168/200.

(140114659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Startone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 188.186.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-huit juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L- 2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143, représentée par Madame Fabienne LENTZ, employée privée, demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 16 juin 2014, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «STARTONE S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000.-) divisé en cent (100) actions de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration, le mandat entre administrateurs de même catégorie, le cas échéant, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Pour être valables, les décisions du conseil d'administration doivent être adoptées par la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés et, si l'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer un ou plusieurs administrateurs de catégorie A et un ou plusieurs administrateurs de catégorie B, par les votes en faveur de la résolution d'au moins un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Si l'assemblée générale des actionnaires décide de créer 2 catégories d'administrateurs (administrateurs A et administrateurs B), la société sera engagée par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier jeudi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires;

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié «VALON S.A.» déclare souscrire à toutes les actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26-1 et à l'article 26-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur:

«LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L- 2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130, avec pour représentant permanent Monsieur Giacomo DI BARI, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

«AUDIT TRUST S.A.», société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

5. Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LENTZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juin 2014. Relation: EAC/2014/8702. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014094298/141.

(140111317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Compagnie de Banque Privée Quilvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 48, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 117.963.

Lors de la réunion de l'assemblée général ordinaire de l'actionnaire unique en date du 16 juin 2014, il a été décidé de réélire comme administrateurs:

Serge de Ganay, Vice-président et Administrateur de classe Q, né le 9 novembre 1949, à Rouen (France), résidant professionnellement 48 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

Norbert Becker, Président et Administrateur de classe V et Président du conseil d'administration, né le 7 octobre 1953 à Luxembourg (Luxembourg), résidant professionnellement 41, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

Marc Hoffmann, Administrateur Délégué et Administrateur de classe V, né le 26 mai 1958 à Luxembourg (Luxembourg), résidant professionnellement au 48 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

Guy Harles, Administrateur de classe V, né le 4 mai 1955 à Luxembourg (Luxembourg), résidant professionnellement rue Erasme 14, L-1468 Luxembourg;

Marc Giorgetti, Administrateur de classe V, né le 19 août 1961 à Luxembourg (Luxembourg), résidant professionnellement rue Jean Piret 3, L-2350 Luxembourg;

Carlo Schlessler, administrateur de classe V, né le 31 août 1951 à Luxembourg (Luxembourg), résidant rue Dr Joseph Pfeffer 72, L-2319 Howald;

Stanislas Poniatowski, Administrateur de classe Q, né le 21 mai 1952 à Boulogne-Billancourt (France), résidant à El Majal 104, MA-12355 Annakhil Nord, Marrakech;

François Manset, Administrateur de classe Q, né le 08 mars 1952, à Boulogne-Billancourt (France), résidant rue de Grenelle 87, F-75007 Paris;

Christian Baillet, Administrateur de classe Q, né le 3 juillet 1950 à Versailles (France), résidant Grünbühlstrasse 2, CH-3782 Launen (Suisse);

Michel Abouchalache, Administrateur de classe Q, né le 31 octobre 1964, à Beyrouth (Liban) résidant professionnellement Boulevard Saint-Germain 243, F-75007 Paris (France);

Peter Bemberg, Administrateur de classe Q, né le 20 janvier 1951 à New-York (USA), résidant professionnellement Chemin de la Falaise 29, CH-1196 Gland (Suisse);

Alvaro Sainz de Vicuña, Administrateur de classe Q, né le 12 juillet 1952 à Paris (France), résidant au Membeltran 3, E-28015 Madrid (Espagne);

Simone Retter, administrateur de classe V, née le 13 juin 1961 à Bettembourg (Luxembourg), résidant professionnellement Avenue du X Septembre 14, L-2550, Luxembourg;

Guillaume Dard, administrateur indépendant, né le 15 septembre 1958 à Paris (France), résidant rue Lord Byron 2, F-75008 Paris, France.

Didier de Montmollin, administrateur indépendant, né le 2 juin 1957 à Neuchâtel (Suisse), résidant professionnellement rue Bartholoni 6, CH-1204 Genève, Suisse.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2014 à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014093524/41.

(140111779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2014.
